La coopération agricole et alimentaire infraterritoriale Pôle métropolitain **Caen Normandie Métropole**

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

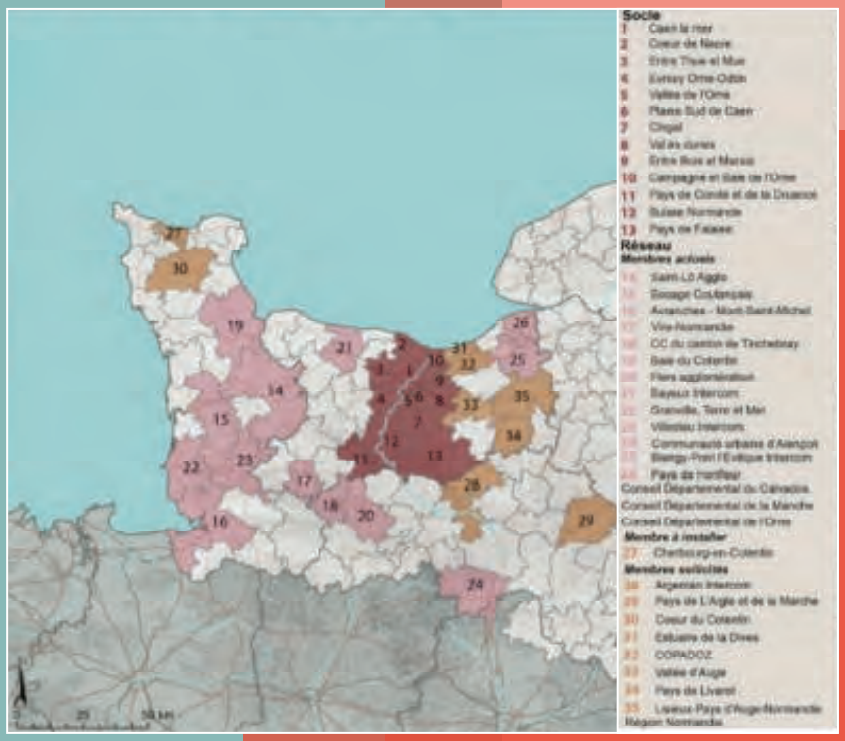

27 EPCI membres, 950 000 habitants

Septembre 2020

www.caen-metropole.fr

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a été créé en 2015. Il aborde dès cette année-là les questions agricoles et alimentaires à l'échelle de son territoire socle.

Le territoire et son organisation

Le territoire

"Le Pôle Métropolitain est double. Il est à la fois :

- Un pôle réseau : l'objectif du pôle à 27 EPCI était de "reconstituer la basse Normandie" - entretien Terres en villes, 2020, pour peser sur la région comme le font les agglomérations du Havre et de Rouen. Sa mission est alors orientée vers la coopération, principalement vers l'ouest normand.
- Un pôle de proximité sur le territoire socle qui est périmètre de SCoT. Le pôle métropolitain se développe principalement sur sa partie "socle" composée de 6 EPCI qui compte 208 communes. La Communauté Urbaine de Caen la Mer Caennaise, créée en 2017, regroupe aujourd'hui 50 communes et compte 265 000 habitants.

Il entretient également des relations suivies avec Rouen et Le Havre pour faire valoir leurs intérêts communs dans le cadre de la région Normandie.

L'agriculture est assez présente sur le territoire socle. Elle est majoritairement céréalière tandis que le reste du département affiche des orientations plutôt bovins-lait et polyculture-élevage. Le cœur de l'agglomération a aussi conservé une agriculture maraîchère et horticole dans certaines communes.

Le syndicat mixte

C'est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale ; "Il est un outil simple et efficace de coordination et de coopération sur le territoire :

- Il mène des actions d'intérêt métropolitain définies dans le cadre d'un programme de travail triennal ;
- Il assure des fonctions de représentation, de négociation et de contractualisation auprès des autres acteurs territoriaux ;
- Il exerce, "à la carte" des compétences spécifiques en matière de cohérence territoriale, d'équilibre, d'attractivité et d'innovation du territoire." Site internet Caen Normandie Métropole

Cette structure légère s'appuie sur les instances classiques d'un syndicat mixte. Ce n'est pas une collectivité avec des capacités de financement ou d'investissement. Elle n'a pas de compétence propre de ce point de vue-là.

La coopération du pôle avec ses membres en matière d'agriculture et d'alimentation

L'historique

L'action publique territoriale en faveur de l'agriculture a été initiée en 2006-2007 dans le cadre de la Communauté d'agglomération Caen la mer. Elle se concrétisa par l'élaboration et la signature en 2007 de la charte des territoires ruraux et périurbains entre Caen la mer et la Chambre d'Agriculture du Calvados. Son programme d'actions était structuré autour de trois objectifs :

1. Garantir et protéger l'espace agricole
2. Contribuer à l'amélioration de l'environnement dans un souci de développement durable
3. Soutenir l'économie des exploitations

La même année, Caen la mer et la Chambre d'Agriculture du Calvados témoignèrent de leur partenariat en adhérant au réseau Terres en Villes.
Mais cette charte fut mise de côté sous la mandature 2008 - 2014. Caen la mer se désengagea de Terres en villes en 2011, se contentant de développer quelques actions agricoles ponctuelles d'ailleurs sans grand succès (cf. action installation).

En 2015, le lancement de la recherche-action Frugal (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire) dont l'université de Caen était un des principaux partenaires scientifiques et Terres en villes le référent acteur, facilita l'investissement du pôle métropolitain nouvellement créé en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. Il faut dire que les trois techniciennes du pôle, de l'agence d'urbanisme et de la chambre d'agriculture facilitèrent cette évolution et que l'AUCAME avait choisi d'être le référent acteur local de la recherche-action Frugal. Le Pôle se substitua ainsi à une communauté d'agglomération peu investie.
A la faveur de son adhésion à Terres en villes (2015), le Pôle prit conscience que l'alimentation était mise à l'agenda des autres agglomérations et métropoles françaises. Il décida alors de s'engager dans l'élaboration d'un PAT en présentant sa candidature à l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation fin 2016. Et la convention cadre de stratégie partagée sur l'agriculture signée en 2017 entre le Pôle métropolitain et la Chambre d'Agriculture visa la thématique alimentaire[1]. Depuis cette année-là, le Pôle élabore et finalise son PAT[2] .

[1] *Les 6 thématiques de la convention sont : production et partage sur l'agriculture, culture partagée de l'espace et du foncier, développement des filières économiques agricoles, gestion équilibrée de l'approche environnementale, mise en place d'une politique alimentaire territoriale et développement du lien entre citadins et agriculteurs.*

[2] *En 2020 c'est la chambre d'agriculture qui a décidé de quitter Terres en villes à la faveur du départ de sa technicienne historique en agriculture périurbaine et d'une nouvelle mandature, position suivie par le pôle.*

Les orientations générales du PAT

Les six axes du PAT ont été déterminés à partir des travaux des ateliers réunis en 2018, soit :

1. La gouvernance
2. Le foncier
3. L'économie de proximité
4. La collaboration et le lien social
5. La restauration collective et évènements
6. Informer, sensibiliser et communiquer

Les actions menées

La PAT en est au stade de de la définition du programme d'actions. Ces dernières seront le plus possible définies à l'échelle des intercommunalités puisque "la particularité de Caen métropole c'est que ce n'est pas un EPCI donc nous on ne peut pas être maître d'ouvrage sauf pour des actions telles que de la sensibilisation, une journée d'études spécifiques pour des élus et de la communication : on ne va jamais aller investir dans une légumerie par exemple, on n'a pas de compétences à part le SCOT et le PCAET." Entretien Terres en villes, 2020
A ce jour, il n'y a pas encore d'action mise en œuvre hors gouvernance.

La gouvernance du PAT

Le pilotage politique et technique

Le PAT est piloté par trois acteurs : Chambre d'Agriculture du Calvados, Agence d'urbanisme de Caen Métropole, Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole[3]. Mais aucun élu du syndicat mixte ne s'est impliqué et n'a été "fléché" avant les dernières élections municipales alors que trois élus l'ont été pour l'agriculture.
Les travaux du PAT sont évoqués dans la commission politique contractuelle du syndicat mixte qui gère tous les dossiers liés à des contrats.

La réflexion est en cours pour savoir si le Comité de pilotage de la convention signée avec la Chambre d'agriculture sera le futur Comité de pilotage du PAT moyennant élargissement ou non. Il est actuellement constitué d'élus du pôle et d'élus de la Chambre d'Agriculture.

Il n'y a pas non plus de comité technique du PAT : "Ce n'est pas formalisé, donc voilà c'est trois personnes qui aiment bien travailler ensemble, qui s'entendent bien et qui veulent faire avancer les choses."
Entretien Terres en villes, avril 2020

la participation des parties prenantes : la conférence stratégique

La conférence stratégique se réunit une à deux fois par an pour faire vivre le PAT. C'est une instance d'échanges et de réflexion qui regroupe l'ensemble des parties prenantes. Elle travaille en atelier : 6 ateliers thématiques (élaboration) en 2019, 5 ateliers pour 5 des six axes lors de la conférence de Février 2020. Les techniciennes ont pour l'instant du mal à mobiliser les autres chambres consulaires.

[3] *"Ce que j'ai oublié de dire c'est que notre projet alimentaire territorial, c'est un projet partenarial donc le chef de file c'est Caen Normandie Métropole parce que c'était plus logique que ce soit une collectivité mais c'est vraiment en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du calvados et l'agence d'urbanisme, l'AUCAME. J'ai oublié de le dire mais c'est vital, quand je disais qu'on avait fait ça avec les moyens du bord c'était les trois ensemble. Et pas le PAT de Caen métropole seul, c'est le Pat des partenaires." Entretien Terres en villes, avril 2020*

Les moyens humains et financiers dédiés

Agriculture et alimentation mobilise 50 à 60% du temps plein de la chargée de mission dédiée du Pôle. Elle assure le reste du temps une mission d'urbanisme.
Son premier rôle est d'entretenir les liens avec la Chambre d'agriculture (mise en œuvre de la convention) et dans un deuxième temps de travailler à la question alimentaire, essentiellement le PAT. La Chambre d'agriculture consacre 70 jours de technicienne tout comme l'AUCAME dont les jours sont affectés à la production de connaissances età la communication. Le partenariat (stagiaires, interventions…) avec les géographes de l'Université de Caen est intense.

Pour les deux années à venir, le budget dédié est de 120 000 euros comprenant :

- 40 000 euros du poste de la chargée de mission qui ne sont pas financés par l'AAP national[4] .
- 80 000 euros restants :
  - 30 000 euros pour des actions pilote
  - le reste pour les prestations de la Chambre d'Agriculture, de l'AUCAME et puis un CDD qui travaillait sur le sujet.

La coopération entre le pôle et ses membres

Elle est encore assez légère. Comme pour les autres pôles métropolitains étudiés, la relation avec l'EPCI centre, ici la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer est déterminante.

Relations avec la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer

Aux dires des techniciennes, Caen-la-Mer n'est pas la structure avec laquelle il est le plus simple de travailler. La communauté d'agglomération n'avait toujours pas à date de l'entretien, de chargé de mission agriculture, de chargé de mission alimentation. Il n'y avait pas non plus d'élu référent. Donc le travail s'est fait avec la direction de l'environnement et du développement durable (notamment collective ou lutte contre le gaspillage…) et avec le service des espaces verts qui est plus proche de l'agriculture.

De plus, les relations entre la ville et son intercommunalité sont également complexes : "Après, Caen-la-Mer, c'est différent, parce que… Il y a Caen-la-Mer et il y a Caen." Entretien Terres en villes, avril 2020

Relation avec les communautés de communes

La coopération est encore assez légère. L'ensemble des EPCI a été rencontré dans le cadre du PCAET : ce fut l'occasion de présenter le projet de PAT. Mais l'animation, la sensibilisation des EPCI, a été prévue plus tardivement, dans le cadre du projet financé par le PNA national. A date du dernier entretien, elle était encore en construction. Il existe une grande différence entre les Communautés rurales qui ont une faible ingénierie et celles qui sont beaucoup plus organisées ou qui ont beaucoup plus de moyens. C'est l'action concrète qui prime : avec la communauté de Falaise, la chargée de mission du Pôle essaie de rapprocher Communes et porteurs de projet en maraîchage. Selon l'AUCAME, la sensibilisation des EPCI a progressé : "Mais, c'est vrai que c'est beaucoup plus confortable maintenant qu'il y a trois ans." Entretien Terres en villes, avril 2020.

[4] *"Leur candidature n'avait pas été retenue par l'AAP PNA national (2016 - 2017) mais ils avaient obtenu une petite subvention du PNA Régional en 2017 (10 000 euros). Le pôle a présenté une nouvelle candidature à l'AAP PNA national 2018/2019 qui a été retenue cette fois. Elle a pour objectif de décliner les orientations en programme d'actions et de mettre en place la nouvelle gouvernance (cf. conférence stratégique).*

Enseignements à dires d'acteur

Les conditions de réussite d'une bonne coopération

Les techniciennes enquêtées mettent en avant le côté humain et relationnel de l'expérience et notent avec satisfaction une meilleure appropriation de la thématique et de la logique du territoire par les collectivités.
Pour la chargée de mission de l'agence d'urbanisme, la coordination de la question alimentaire "se fait très naturellement, entre les actions et entre les échelles.
L'alimentation, contrairement à l'habitat, rend les échelles territoriales fongibles, je trouve." Entretien Terres en villes, avril 2020.
Selon elle, le Pôle est une échelle très intéressante pour porter un PAT. C'est un lieu de coordination. Même si ce n'est pas le Pôle qui met en place les actions, le portage de la stratégie et de l'animation par le pôle favorise les avancées de sujets complexes, par exemple en matière d'artificialisation zéro : "Maintenant, les EPCI s'aperçoivent que (le PAT) est un outil formidable, en fait, de planification très concrète, de mise en musique, en cohérence, l'échelle foncière, l'échelle zéro artificialisation nette, l'échelle alimentation… tout ce côté "planification", mais très concret dans l'aménagement du territoire. Typiquement, le PAT joue le rôle de catalyseur." Entretien Terres en villes, avril 2020

les freins et difficultés

Ils sont déjà fonctionnels :

- Faire remonter l'info est très compliqué (les mails sont insuffisants). Pour y remédier, un répertoire d'initiatives alimentaires a été réalisé par une stagiaire.
- L'hétérogénéité de l'ingénierie des membres et le turnover du personnel dans la communauté d'agglomération.

Mais ils sont aussi politiques :

- Une période de tension exacerbée par la Réforme territoriale et le SCOT : "Ceux qui n'étaient pas d'accord, déjà, sont partis du territoire. Et d'autres sont arrivés." Entretien Terres en villes, 2020
- "Dans le SCOT, l'idée était de proposer – c'était vraiment une recommandation - que chaque EPCI fasse un programme local de l'agriculture. Il y avait eu un débat autour de ça. Finalement, à la demande de la Chambre d'agriculture - c'est là que c'est extraordinaire - ça été retiré." Entretien Terres en villes, avril 2020

Commentaires Terres en villes

Lorsque la structure de coopération supra (Pays, pôles métropolitains) porte fortement les intérêts du territoire "rural" face à la ville et recherche un équilibre territorial et que l'intercommunalité d'agglomération centre est peu investi dans la question agricole et alimentaire, le leadership alimentaire est assumé par la structure de coopération supra.

Jusqu'aux dernières élections municipales, l'agriculture et à fortiori l'alimentation ont été des thématiques insuffisamment installées politiquement dans l'agglomération et le territoire socle du pole métropolitain.
Le volontarisme et le dynamisme d'un trio de techniciennes dernièrement recomposé ne saurait masquer ces faiblesses que l'on retrouve dans d'autres agglomérations céréalières du réseau Terres en villes.
La coopération entre territoires membres du pôle s'en trouve forcément limitée.

Pour en savoir plus

Valérie ROBERT, Chargée de mission Agriculture et alimentation
Pôle Métropolitain
Tél Caen : 02.31.86.91.80
Tél Falaise : 02.31.90.99.67
Valerie.ROBERT@caen-metropole.fr

Anne-Sophie DE BOISGALLAIS,
Chargée d'études environnement et développement durable
AUCAME
21 rue de la Miséricorde 14000 CAEN
02 31 86 90 20
as.boisgallais@aucame.fr

Bibliographie

Darrot C. et Cormery A., Frise historique de la gouvernance alimentaire, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020 - https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2020/11/frugal-livret-recherche-04-ld.pdf
Bonnefoy S., Le Projet Alimentaire Territorial dans les trajectoires des politiques agricoles et alimentaires des agglomérations Frugal, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020 - https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2020/11/frugal-livret-recherche-04-ld.pdf
Caen Métropole : http://www.caen-metropole.fr/content/projet-alimentaire-territorial

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

NORMANDIE
CAEN MÉTROPOLE

l'Europe s'engage en France avec le FEADER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RéseauRural Français 2014 - 2020

Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

UNION EUROPÉENNE

Terres en villes

Pôlemétropolitain

Rn PAT
Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération alimentaire entre **Bordeaux Métropole** et la communauté d'agglomération du **Val de Garonne**

BORDEAUX MÉTROPOLE

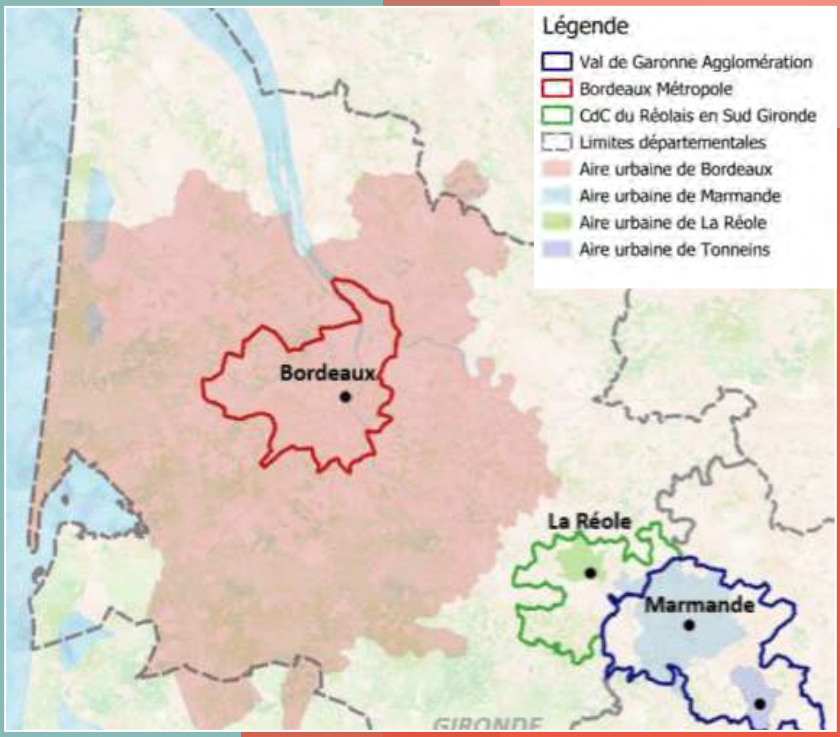

Découvrez nos territoires de coopération !

Septembre 2020

www.vg-agglo.com/les-projets-structurants/les-cooperations-territoriales/

Le protocole de coopération entre la Métropole de Bordeaux et la communauté d'agglomération du Val de Garonne a été signé le 11 octobre 2018. Il concrétisa l'initiative de la Métropole de Bordeaux qui tint en 2016 le séminaire "Bordeaux métropole coopérative" avec une élue qui fut l'élément moteur du développement des coopérations.
Suite à ce séminaire, Val de Garonne se manifesta auprès de la Métropole, via ses élus mais aussi son directeur général des services très actif. Des échanges ont été alors organisés d'élus à élus, puis de techniciens à techniciens. Et différents diagnostics thématiques furent réalisés pour identifier les dynamiques territoriales partagées entre la Métropole et le Val de Garonne. Une des grandes nouveautés réside dans la dimension interdépartementale de la coopération puisque Val de Garonne se situe dans la Département du Lot-et-Garonne qui est frontalier avec celui de la Gironde.

Les deux territoires et leur organisation

Bordeaux Métropole

"Bordeaux Métropole est située au centre de la Gironde, au cœur de la nouvelle Aquitaine. Elle concentre la plus forte densité du département, ainsi que la population la plus nombreuse. Elle regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne. Elle compte actuellement 749 595 habitants autour de sa ville centre, Bordeaux (243 626 habitants).

C'est en 2014 par le biais de l'Agenda 21 que débuta la démarche alimentaire de la communauté urbaine de Bordeaux : elle fut alors désignée comme territoire pilote par la DREAL Aquitaine au même titre que le Pays basque et la communauté d'agglomération du Libournais.
A Bordeaux, l'idée était de tester la définition de la gouvernance alimentaire proposée par Terres en villes (Gouvalim, 2011). Le diagnostic a été réalisé par Anna FAUCHER stagiaire Supagro Montpellier, future chargée de mission IUFN, pour le pour le compte du Cerema. Elle était à l'époque suivie par un comité informel constitué entre la DREAL, l'Agence régionale de Santé et la DRAAF.

En 2016, le directeur de la direction développement durable de la ville devint également directeur de la direction équivalente de Bordeaux Métropole qui coordonnait le plan d'action "Haute qualité de vie".

Ce plan qui mêla Agenda 21 et PCAET, fut structuré autour de trois grands axes : la relocalisation énergétique de la Métropole, la relocalisation du système alimentaire et la participation incluant l'ensemble des acteurs de la dynamique.
L'accompagnement de l'IUFN permit de structurer le projet jusqu'à la délibération de 2017 qui installa le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et autorisa l'ouverture du poste de Chargée de mission "gouvernance alimentaire".
Les deux dernières années ont été consacrées à l'établissement de la feuille de route. Le plan d'actions a été construit à l'aide d'ateliers de concertation et a repris également des actions déjà existantes dans la Métropole. Actuellement, la ville de Bordeaux, lauréat de l'AAP PNA, porte un PAT à vocation sociale (travail avec le CCAS) tandis que la métropole développe une politique alimentaire territoriale qui "est aussi un PAT." Entretien Terres en villes, 2020. Depuis septembre 2019, la Métropole organise des réunions plénières tous les deux mois avec les acteurs du conseil de gouvernance alimentaire.

La Communauté d'agglomération du Val de Garonne

"*Val de Garonne Agglomération (VGA) s'étend le long de la Garonne autour de Marmande et Tonneins. L'identité de VGA s'est bâtie sur un cadre de vie privilégié organisé autour d'une ville d'équilibre entre Bordeaux et Agen, mêlant villes et réseau de bourgs, au sein d'un territoire agricole dynamique.*"
https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2019/03/2-VGA.pdf

La Communauté d'agglomération a mis en place depuis quelques années plusieurs actions agricoles structurantes en faveur de l'installation (couveuse en agriculture biologique), du développement des filières, de l'agri-environnement et de l'approvisionnement de la restauration collective en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la production biologique. Elle a également lancé en 2020 un diagnostic en vue de l'élaboration d'un PAT.

La commission agricole est le comité de pilotage du PAT. Val de Garonne voudrait donner à terme un rôle plus important dans la gouvernance de la politique agricole à la structure qui a porté la couveuse et qui devrait en transférer la gestion à une structure plus locale. Elle aurait à animer des Groupes informels par projet : travail sur les tomates de Marmande, travail sur la transmission et l'installation…

Val de Garonne a également mis en place une Charte de coopération avec des territoires voisins : en termes juridiques, ce sont les mêmes engagements que ceux du protocole signé avec Bordeaux métropole. Ce dernier est bien plus important en termes de contenu. La Charte est signée sur le même laps de temps que le protocole et vise les mêmes instances de gouvernance. Elle présente plus de souplesse d'adaptation. Les objectifs sont en cohérence : "On a vraiment bâti cette coopération sur l'objectif de relocaliser l'approvisionnement alimentaire sur l'axe qui va du Val de Garonne à la métropole." Entretien Terres en villes, avril 2020.

Le protocole de coopération entre Bordeaux Métropole et la communauté d'agglomération Val de Garonne

Les 4 axes de la coopération

- **L'axe 1** – La gouvernance et logistique alimentaire durable. C'est vraiment l'enjeu qui a été jugé prioritaire de cette coopération.
- **L'axe 2** - La mobilité et la complémentarité de parcours résidentiels entre la Métropole et le Val de Garonne. Les enjeux sont liés aux flux pendulaires.
- **L'axe 3** - "Attractivité et rayonnement territorial", du tourisme au marketing territorial en passant par l'économie et l'innovation numérique.
- **L'axe 4** - La transition énergétique.

Cet axe est en lien avec l'axe sur l'alimentation : raccourcir les circuits de commercialisations propres, passer à des modes de livraison plus propres, notamment en développant le transport fluvial.

Juridiquement parlant, le contrat se termine à la fin de l'année 2020 puisqu'il a été prévu sur toute la durée de la mandature. En 2021 sera effectué un travail d'actualisation et de renouvellement de toutes ces coopérations : "Et puis, effectivement, on va devoir orienter, on a déjà réorienté vraiment les listes de travail. On ira dans un objectif moins large que ce qu'on pensait au départ." Entretien Terres en villes, mai 2020.

Les actions alimentaires de la coopération

L'axe 1 - Gouvernance et logistique alimentaire durable est décliné en plusieurs actions :

- la relocalisation de l'approvisionnement entre la Métropole et le Val de Garonne.
- l'accès à la formation,
- le développement d'outils de transformation locaux,
- l'accès aux fonciers.
- la participation du Val de Garonne au Conseil consultatif de gouvernance alimentaire.

Les échanges entre PAT

Les deux stratégies alimentaires sont bien distinctes mais les orientations de l'un et de l'autre se croisent et les deux collectivités cherchent une cohérence d'ensemble. Les deux chargées de mission référentes du suivi de l'étude sur les flux, travaillent très régulièrement ensemble. La Communauté du Val de Garonne est membre du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole.

L'étude sur les flux logistiques entre Val de Garonne et la Métropole.

C'est actuellement la principale action de coopération alimentaire. En juin 2018, trois territoires (Bordeaux Métropole, le Réolais en Sud-Gironde et Val de Garonne) ont candidaté ensemble à l'appel à projets régional "Soutien au développement des circuits alimentaires locaux" pour structurer un circuit alimentaire entre les trois territoires[1] .

L'étude se déroule en quatre volets :

1. L'évaluation complète de la demande en produits alimentaires.
2. Le recensement de l'offre : fruits, légumes, élevage.
3. Les flux logistiques.
4. Proposition de scénarios d'actions, certains étant préciblés comme le focus sur la production biologique.

Les premiers travaux de l'étude réalisée par les cabinets Triesse et Gressard mettent en évidence :

- la complémentarité des trois territoires
- l'importance des flux alimentaires existants entre les trois territoires et leurs fortes empreintes carbone
- l'intérêt porté à cette étude par les acteurs qui avaient été sollicités dans un premier temps pour avis en amont.

De plus, le projet de développement du MIN de Bordeaux en est une composante essentielle : une grande part de la production du Val de Garonne passe par les MIN, pas seulement celui de Bordeaux.

En parallèle, le Val de Garonne réunit dans un comité d'orientation, tous les acteurs économiques de son territoire qui sont intéressés par cette démarche de relocalisation de l'alimentation bordelaise : Rougeline, Terres du Sud, Georgelin, AgroBio47, Interbio, SCIC Manger Bio Sud-Ouest... Le comité émet un avis sur tous les projets de coopération.

La stratégie est celle-ci : "(...) on souhaiterait consolider le positionnement du Val de Garonne comme une base arrière alimentaire sur le territoire où puisse être mutualisés les différents flux qui s'acheminent et qui vont de plus en plus s'acheminer vers la Métropole et qu'on puisse effectivement disposer sur place de ces infrastructures-là et de cet accompagnement auprès des producteurs et des grands acteurs de la filière. (...) Et on a déjà une zone qui est un peu fléchée logistique alimentaire." Entretien Terres en villes, avril 2020.

Transmission et Installation

L'objectif est de travailler sur un plan de développement commun de l'installation en bio ou de la conversion en bio sur les territoires. Une première réunion d'échanges a été organisée sur la thématique du logement agricole.

> « ... Les deux stratégies alimentaires sont bien distinctes ...

[1] *Autant entre le Réolais et le Val de Garonne qui sont frontaliers, les échanges sont historiques et de plus en plus développés, autant entre la métropole et les bassins de production, ils sont à construire.*

Gouvernance de la coopération

Instances politiques

Un comité de pilotage rassemble les Présidents et les Vice-Présidents concernés qui sont "vraiment très engagés dans la coopération." Un Copil et un Cotech est mis en place par projet important comme l'étude des flux. "Le Val de Garonne est très moteur et structuré pour cela, ce qui n'est pas toujours le cas des autres territoires." Entretien Terres en villes, mai 2020.

Instances techniques

Un comité de suivi regroupe tous les agents référents, ceux qui sont en charge des coopérations et ceux qui sont en charge des thématiques concernés, ainsi que les chefs de service voire carrément les directeurs généraux qui président.

A Bordeaux Métropole, le projet était au départ géré par la Direction de la nature, en charge de la politique agricole. Maintenant, la responsabilité est passée à la Direction des coopérations. En Val de Garonne, un agent a été engagé sur la mission des coopérations territoriales. Elle appartient à la direction prospective et stratégie territoriale.
La coopération technique qui est jugée très fluide et très constructive, privilégie.

- De "gros points téléphoniques assez réguliers toutes les deux semaines" sur l'étude des flux.
- Des échanges de bonnes pratiques : espace test agricole, préservations du foncier…
- La participation de Val Garonne au conseil de gouvernance alimentaire
- Des échanges pour l'événementiel et des partages sur les produits agricoles, les savoir-faire où la gastronomie.

"On se rend compte que c'est indispensable pour pouvoir commencer les échanges, de bien savoir ce que fait l'autre collectivité, de ne pas partir sans avoir effectivement échangé sur les méthodes de travail et les enjeux."Entretien Terres en villes, mai 2020.

Moyens financiers mobilisés

Etude des flux : 60 000 euros dont plus de 70 % de subvention.

Articulation des échelles, des territoires et des compétences :

Les départements ne sont pas vraiment impliqués dans la démarche. Côté Région, il est plus facile de financer des projets portés par Val de Garonne en coopération avec la métropole : "Donc nous, (c'est) aussi un aspect de la coopération, ça nous permet, ensemble des trois territoires, une force de frappe pour engager des projets qui ont une plus-value interterritoriale et de pouvoir les valoriser auprès de la région, qui met beaucoup en valeur cette thématique." Entretien Terres en villes, avril 2020.

Enseignements à dires d'acteur

Les conditions de réussite d'une bonne coopération

- Le principe de la coopération est assez consensuel : il n'y a pas de conflit dans le projet même de coopération
- La cohérence entre la démarche de valorisation et les travaux des services
- Le nouvel angle interterritorial apporté par la coopération : "Des projets en transversalité, et puis, aller toucher des sujets, des angles d'attaque qu'on n'aurait pas forcément eu le temps ni l'opportunité de travailler seul." Entretien Terres en villes, avril 2020.
- L'étude a structuré la coopération, ne serait-ce qu'en termes de méthodologie.

Les freins et difficultés

- Concilier les différentes orientations de chaque collectivité

Les préconisations

- Dédier un équivalent temps plein sur les coopérations
- Mettre les moyens d'ingénierie et les financements nécessaires pour que les projets se réalisent.

Pour en savoir plus

Morgane SCOUARNEC,
Chargée de mission Agriculture et alimentation
Bordeaux Métropole
Tour Aquitaine. Rue Corps Franc Pommies
33000 BORDEAUX
m.scouarnec@bordeaux-metropole.fr

Cindy ROLLER, chargée de mission Agriculture
Communauté d'agglomération Val de Garonne,
Place du Marché,
47200 Marmande
cindy.roller@live.fr

Mathilde LEFEBVRE,
Chargée de mission coopération
Communauté d'agglomération Val de Garonne,
Place du Marché,
47200 Marmande

Bibliographie

Mayté BANZO, UMR 5319 Passages CNRS - Université Bordeaux Montaigne

Nathalie CORADE, Bordeaux Sciences Agro, Irstea, UR ETBX Marie LEMARIÉ- BOUTRY, Bordeaux Sciences Agro, UMR 5113 GREThA CNRS - Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquita

ins - Université de Bordeaux, Journées SFER Asso 2019 - https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2019/articles/A13_Banzo.pdf

Nathalie CORADE, Bordeaux Sciences Agro, Irstea, UR ETBX, Marie LEMARIÉ- BOUTRY, Bordeaux Sciences Agro, UMR 5113 GREThA CNRS - Université de Bordeaux, Armelle GOMEZ, Bordeaux Sciences Agro Stéphanie PÉRÈS, Bordeaux Sciences Agro, USC Inra-GREThA - Existe-t il une ambiance territoriale favorable au développement et au maintien des circuits courts de proximité ?, Journées SFER Asso 2019 - https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2019/articles/D14_Boutry.pdf

Anna FAUCHER, Initier une gouvernance alimentaire territoriale – Guide à l'intention des collectivités, Mémoire de fin d'études – Master ISAM-IPAD Montpellier, 2014 - http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/6_Guide_collectivites_cle43be18.pdf

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

BORDEAUX MÉTROPOLE

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération alimentaire infra et interterritoriale PETR du **Grand Clermont**

GRAND CLERMONT

Septembre 2020

L'expérience du Grand-Clermont en matière de coopération infra et interterritoriale est intéressante à trois titres. Elle est d'abord représentative d'une conception équilibrée des relations entre rural et urbain. Ensuite le projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du PNR du Livradois Forez est une expérience pionnière de coopération de proximité entre un pays et un parc naturel régional. Enfin elle innove par sa relation privilégiée avec la recherche-action "Inventer" du programme PSDR 4[1].

Le territoire et son organisation

Le territoire

"Le Grand Clermont regroupe 423 000 personnes pour 106 communes : "Il est l'alliance entre la force d'une métropole et la richesse de territoires ruraux dynamiques et rayonne bien au-delà des simples frontières de l'Auvergne." Site internet

Le territoire compte 170 000 salariés et 80% d'espaces agricoles, forestiers et naturels. 50% du territoire est situé au sein de deux parcs naturels régionaux. Il offre une grande diversité de paysages et des ressources naturelles abondantes : la Chaîne des Puys, la plaine de la Limagne et le Val d'Allier, le chapelet des coteaux insérés dans le tissu urbain, les Contreforts du Livradois.

[1]*Pour et Sur le Développement Régional*

L'organisation politique

C'est le maire de Riom, ancien Président de la Région, qui a impulsé à la fin des années 90 la réflexion sur l'aménagement du bassin de Clermont-Ferrand. Après l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement entre Etat et collectivités insuffisamment respecté, les élus ont souhaité créer en 2007 "quelque chose de plus engageant, le Pays du Grand Clermont" - Entretien Terres en villes, mai 2020.
Le pays a été "cimenté" par le SCoT approuvé en 2011. La Loi MAPTAM a permis en 2015 de le transformer aisément en PETR car il était déjà un syndicat mixte. C'est un des rares PETR qui compte une Métropole en son sein comme celui de Brest. Il se veut "Espace de dialogue entre des acteurs publics et privés et des citoyens" avec la volonté de se forger un destin commun, "une métropole nature". Son Président est membre du bureau de l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Le PETR est passé de 9 à 4 intercommunalités membres, il y a deux années : une métropole (Clermont Métropole), une communauté d'agglomération (Riom Limagne et Volcans), et 2 communautés de communes (Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté).
Le syndicat mixte comprend un Comité syndical (64 élus titulaires et 64 suppléants issus des 4 territoires membres dont une trentaine pour la métropole), un Bureau syndical (23 membres) et un Président assisté de 8 vice-présidents.
Ce serait le plus gros PETR de France en nombre d'habitants avec une équipe technique de 13/14 salariés répartis en deux directions :

- une direction urbanisme : SCoT et service mutualisé "Permis de construire" pour deux communautés de communes,
- une direction développement avec quatre personnes : deux pour Leader, une pour le PAT et une pour le projet Terralim. Le Grand Clermont porte administrativement le Projet Alimentaire Territorial : son animation est sous codirection PTER/PNR.

Deux types de coopération agricole et alimentaire

"Le Pays du Grand Clermont participe à deux types de coopération : une coopération infraterritoriale avec ses membres et une coopération interterritoriale avec le Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

> « … Le Pays du Grand Clermont participe à deux types de coopération …

[1]Pour et Sur le Développement Régional

La coopération infraterritoriale entre le Pays et ses membres

La coopération infraterritoriale en général

Elle est statutaire. Elle s'avère plus complexe depuis que les EPCI ont grossi dans la dernière période.
Historiquement l'objectif était d'intégrer les territoires pour que la communauté urbaine de Clermont puisse devenir métropole. Actuellement, les nouveaux EPCI sont moins intéressés par le grand projet métropolitain. Et l'ambiance est devenue plus politique, moins collective.
Les relations entre le Pays et la Métropole ont toujours été compliquées. Elles dépendent de la position du Président de la Métropole, s'il est convaincu ou non de l'intérêt de la coopération interterritoriale de proximité. Mais les tensions sont surtout une affaire de services : les services métropolitains sont très segmentés et l'approche en mode projet est souvent inconnue. Il est par exemple difficile d'avancer sur le commerce. Et la réflexion transport est bloquée depuis 2011. Par contre la thématique agricole et alimentaire, peu connue, n'est pas conflictuelle.

La coopération infraterritoriale sur agriculture et alimentation

Sur le territoire, l'agriculture est "déjà dans les gênes" en raison de la forte double-activité de la main d'œuvre des établissements Michelin ainsi que de la puissance du groupe coopératif Limagrain. Elle est reconnue mais beaucoup d'élus se demandent pourquoi les collectivités devraient s'en occuper.

Le PETR a pris en compte cette thématique dès 2011. Son SCoT était "plutôt en avance" en matière d'économie agricole et de protection du foncier. Et le pays a pu intéresser Limagrain grâce au PAT : en effet leurs coopérateurs recherchent souvent à valoriser leurs terres en terrain à bâtir malgré la forte valeur agronomique de la plaine de la Limagne.

Le Projet Alimentaire Territorial est le principal cadre de la coopération agricole entre le Pays et ses membres. Mais jusqu'à la date de l'entretien, le PETR n'avait pas encore mis en place une instance dédiée qui regroupe ses membres. Les instances existantes sont communes avec le PNR du Livradois Forez.

L'effet du PAT sur la coopération infraterritoriale :

Les relations entre le Pays et ses quatre membres ont évolué à la faveur du PAT : deux communautés de communes[2] sont volontaires mais n'ont pas forcément les moyens de faire alors que les deux autres collectivités, la métropole qui s'organise et la communauté d'agglomération Riom bien impliquée, ont compris les enjeux mais "travaillent un peu dans leur coin".
Les relations entre la métropole et son Pays ont évolué via l'implication du tiers acteur qu'est le PNR du Livradois Forez. Pour le Parc, le Grand Clermont est la zone de débouché principale. Et le PNR est également persuadé de l'intérêt stratégique d'un travail avec la Métropole[3]. Elle est aussi attractive par ses importants moyens financiers.

Les coopérations sont complémentaires. La métropole et les deux copilotes du PAT se sont donc rapprochés depuis que celle-ci a saisi les enjeux et qu'elle s'est dotée l'année dernière d'un chargé de mission agriculture.
L'alimentation et le PAT ont été intégrés au contrat de réciprocité signé en fin de l'année dernière entre le PNR Livradois Forez et Clermont Métropole. "Métropole et PETR doivent regarder ensemble comment la métropole peut contribuer au PAT dans le cadre du contrat de réciprocité." Entretien Terres en villes, mai 2020
Enfin la ville de Clermont-Ferrand et le PETR travaillent ensemble sur des dossiers d'agriculture urbaine.

[2]L'agriculture et l'alimentation sont suivies par un chargé de mission environnement pour l'une et un chargé de mission développement territorial qui fait tout pour l'autre.
[3]Cf. le contrat de réciprocité entre le PNR et la Métropole pour affirmer les complémentarités entre un espace rural et la Métropole. Entre autres thématiques, la Métropole va contribuer au financement d'une gestion durable de la forêt, le PNR va faciliter la mobilisation du bois pour la construction sur la Métropole.

La coopération interterritoriale avec le PNR du Livradois-Forez

Historique de la coopération :

"Cet ensemble, qui constitue un territoire de projet ne s'est pas imposé par l'histoire ou la géographie mais il a été voulu et décidé par les acteurs du territoire."
Entretien Terres en villes, mais 2020.
Dès 2007, le Pays s'est rapproché des deux PNR pour rechercher une bonne coordination entre son SCOT et les deux chartes de Parc.
Le 5 février 2010, les trois partenaires ont signé un engagement commun de coopération. Ils ont acquis au fil du temps une forte habitude de travail en commun : mêmes sujets de développement territoriaux (cf. démarche "Paysages périurbains"), expérimentations communes de projets innovants, même langage au niveau politique et technique.
La décision commune de s'impliquer dans un PAT a été accélérée par la recherche action PSDR4 Inventer menée par des chercheurs clermontois sur le développement territorial et l'alimentation. Ceux-ci ont sollicité le PNR et le Pays pour être les référents acteurs de terrain.
A partir de 2015-2016, les deux territoires se sont posé la question du périmètre pertinent pour l'alimentation et ont décidé d'une candidature commune à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation (PNA) pour élaborer un PAT. Leur coopération a été facilitée par l'existence d'une zone commune entre les deux partenaires (20 communes). Toutes les réunions du PAT se font sur ce secteur. Son existence évite que des élus se plaignent de ce que l'animation privilégie tel ou tel territoire.

Orientation générale du PAT

Le PAT "cherche à améliorer le taux d'auto-approvisionnement du territoire et à offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement". Il le fait dans une recherche de complémentarité entre Urbain et Rural.

Actions menées

Outre l'animation et la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAT, il s'agit plutôt d'études ou de démarches d'ingénierie :

- Une étude sur les unités de transformation
- Une étude sur la filière légumes plein champ (diagnostic offre et demande et élaboration de contrats/cahiers des charges type)
- Une étude à destination des épiceries et petites surfaces et supermarchés sur les possibilités de les rapprocher des producteurs locaux, augmenter la part de produits locaux distribués
- Un travail avec des chercheurs clermontois de modélisation pour identifier les zones les plus propices au maraîchage pour orienter les actions des collectivités.

Ces actions sont portées par les collectivités et leurs organismes satellites.

> « … temps une forte habitude de travail en commun …

Gouvernance du PAT

Le pilotage politique et technique

Le Pays et Parc ont d'abord chacun désigné un élu référent. Initialement le montage du PAT a été piloté par les deux collectivités. Mais le souhait de faire évoluer les pratiques agricoles, "un point difficile et prioritaire pour les élus", a conduit à intégrer le Président de la Chambre à la petite cellule PAT ; une convention a été signée avec la Chambre pour une coopération à trois partenaires.
Le PAT est piloté par un comité de pilotage ouvert qui comprend les élus des deux territoires, l'ensemble des intercommunalités des deux territoires, l'Etat (préfecture et Agence Régionale de Santé très impliquée), la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et la chambre de commerce et d'industrie, les chercheurs, les chargés des groupes projets[4], la région et le département. Il se réunit une fois par trimestre.
Côté technique, le comité technique se réunit une à deux fois par mois, tous les mois entre élus (vice-présidents du Grand Clermont, du parc naturel régional et de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme) et techniciens. Le Cotech ne suffit pas à promouvoir le PAT. Le Grand-Clermont souhaite créer un groupe contact avec les chargés de mission des EPCI. Le PNR souhaite aussi faire la même chose. En feront-il un ou deux ? Le choix n'est pas encore fait. Le principal objectif est de mieux partager projet alimentaire territorial : les informations, les actions à pousser, la recherche de financement...

Autres instances projetées

La première, le conseil scientifique, avait été projetée avec les chercheurs en sciences humaines et sociales du projet Inventer. Il est maintenant en cours de création : il sera élargi à d'autres compétences type agronomie (Inra) mais aussi vraisemblablement à un autre territoire : le PETR discute actuellement de cela avec le PAT de Vichy Agglomération porté par la communauté d'agglomération. La deuxième instance, un comité des financeurs, n'est plus forcément d'actualité.

la participation des parties prenantes : les forums alimentaires territoriaux

L'élaboration du PAT a mobilisé en 2017 et 2018 trois séances plénières (une en octobre 2017 pour introduire les ateliers, une en février 2018 pour restituer les travaux des ateliers, une en mai 2018 pour restituer le plan d'actions) et six groupes de travail ou ateliers pour six thématiques : consommation, foncier et occupation des sols, production, transformation, distribution à destination de la restauration individuelle, et enfin, distribution à destination de la restauration collective. Six visites "à la rencontre des pionniers sur le terrain" ont complété le dispositif.

Depuis 2019, les porteurs du PAT réunissent un Forum alimentaire territorial deux fois par an. Tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration du PAT y sont conviés ainsi que les acteurs qui ont sollicité la collectivité pour être invités. Cela représente 200 à 300 personnes. Lors du dernier forum, les financeurs et une plateforme de financement participatif sont venus pour l'organisation d'un "speed dating" avec les porteurs de projet.

Moyens humains et financiers

La souplesse des deux structures facilite le travail en interne :
- Temps passé par les chefs de projet : Jérôme Prouhèze affecte 20 % de son temps au PAT. Et Etienne Clair est le chef de file côté PNR.
- Temps d'animation : elle est assurée par une animatrice PAT à plein temps et la chargée de mission agriculture du PNR qui consacre un peu de son temps au sujet. Les copilotes recourent ponctuellement à d'autres personnes en interne selon les thèmes.

Le partenariat PAT entre le Pays et le Parc a été formalisé dans une petite convention administrative et financière. L'animation ne mobilise pas d'outils techniques particuliers hors outils Inventer.
Les autres partenaires techniques impliqués sont :
- Les chercheurs du PSDR 4 Inventer
- L'agence d'urbanisme : il y a eu des tensions avec le Pays avant que soit bien calée la mission de l'agence.

Autre projet de coopération interterritoriale

Le Grand Clermont est partenaire du projet Terralim animé par Figeacteur (pôle territorial de coopération économique de Figeac.) et financé par le Commissariat du Massif Central. C'est une plate-forme de coopération entre public et privé dédiée aux stratégies alimentaires territoriales.

[4] *Vivea, Terre de liens, Bio 63, Limagrain, un lycée agricole qui a une mission de développement territorial...*

Enseignements à dires d'acteur

Les conditions de réussite d'une bonne coopération

- La dimension humaine : "on se connait, on s'apprécie, on a le même langage." Entretien Terres en villes, mai 2020
- Avoir la curiosité de sortir de son périmètre
- La complémentarité entre les deux organisations : le PNR avait depuis longtemps un savoir-faire reconnu en matière de politique agricole mais en matière d'alimentation, il était moins avancé que le PTER sur la partie opérationnelle.
- Equilibrer géographiquement les actions.

Le PETR bénéficie d'une mission de l'Unadel sur les écoutes territoriales pour voir comment développer le partenariat avec le PNR sur d'autres thématiques.

Les freins et difficultés

- L'animation du PAT n'est pas facile. La forme actuelle est optimisable. Il est difficile d'animer un territoire aussi vaste.
- Le financement de l'animation est incertain : "toujours des bouts de programme, fait avec des rustines, à la dernière minute... C'est commun à tous les sujets mais particulièrement avec la coopération." Entretien Terres en villes, mai 2020

Commentaires Terres en villes

Lorsque la structure de coopération supra (Pays, pôles métropolitains) est fortement orientée vers la prise en compte des intérêts du territoire "rural" face à la ville et la recherche d'un équilibre territorial et que l'intercommunalité d'agglomération centre est peu investi dans la question agricole et alimentaire, le benchmark révèle que le leadership alimentaire est assumé par la structure de coopération supra[5].

Pour en savoir plus

Le Grand Clermont
72 avenue d'Italie
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél : 04 73 70 67 66
developpement@legrandclermont.fr

Etienne CLAIR,
PNR du Livradois Forez

Bibliographie

LARDON S. et al. (2016). Inventons nos territoires de demain, Projet PSDR INVENTER, Région Auvergne Série Les 4 pages PSDR4
LARDON S. et VERGNAUD D., Les représentations spatiales comme outils performatifs de pilotage du projet INVENTER - résumé d'intervention symposium PSDR4 https://az659834.vo.msecnd.net/eventsairwesteuprod/production-ersa-public/ce57bca7299c-431ca0a4563b0b6305e8
LIEVRE P. et BEGIE, (2020), Dispositif d'appui au pilotage du PSDR : le cas du PSDR 4 inventer - résumé d'intervention symposium PSDR4, https://az659834.vo.msecnd.net/eventsairwesteuprod/production-ersa public/36c2bfc091e3409989cc495c17fdc7ef
Projet Terralim : https://www.massif-central.eu/projets/terralim-producteur-de-faire-ensemble/

Site internet Grand Clermont :
http://www.legrandclermont.com/
Site internet PNR du Livradois-Forez :
https://www.parc-livradois-forez.org/

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

[5] *Cas également du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole*

GRAND CLERMONT

l'Europe s'engage en France avec le FEADER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RéseauRural Français 2014 - 2020

Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

UNION EUROPÉENNE

Terres en villes

Pôle métropolitain

Rn PAT
Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération alimentaire interterritoriale de proximité en grande **région grenobloise**

GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Septembre 2020

GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

La coopération alimentaire en grande région grenobloise mobilise six territoires voisins et sept collectivités ; Grenoble Alpes Métropole[1], la Ville de Grenoble, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, les parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse.
Elle est l'héritage d'une coopération engagée de longue date dans le cadre d'un partenariat autour de l'agriculture. "Elle témoigne de la volonté politique de traiter la question de l'alimentation à une échelle interterritoriale : c'est l'échelle de gouvernance propice à la structuration d'un système alimentaire cohérent et à la hauteur des multiples enjeux qu'il représente." In flyer PAT

Le territoire et son organisation

Le territoire

"L'assemblage des périmètres administratifs des différents partenaires dessine les contours d'un vaste territoire de montagnes et de vallées, riche d'une grande diversité agricole. Il s'étend sur plus de 100 km du Nord au Sud et accueille en son centre, le vaste bassin de vie grenoblois très contraint physiquement.
Ce dernier, peuplé et dynamique, exerce une pression foncière importante. Il constitue en revanche un lieu de consommation majeur pour les productions agricoles locales." In Flyer PAIT.

Le périmètre regroupe 272 communes (182 en Isère, 31 en Savoie et 59 en Drôme) pour 670 000 habitants. L'Isère et le Drac sont les traits d'union entre les massifs et entre les hommes.
Le climat est montagnard, par nature contrasté et sous tension. Grenoble Alpes Métropole est métropole depuis 2015 : elle regroupe 49 communes pour 450 000 habitants.

[1] *Dite La Métro*

L'organisation politique

Après la région urbaine lyonnaise, la région urbaine grenobloise est le deuxième grand territoire urbain français à avoir investi la question agricole. L'intercommunalité du Pays Voironnais de l'époque, le SMAV[1], installe en effet sa commission agriculture dès 1976, suite au rejet du projet de ville nouvelle par la profession agricole et les élus locaux. En 1984, les intercommunalités des trois branches de l'Y Grenoblois, la Chambre d'agriculture et le Département créent l'Association pour le Développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) qui portera le premier programme agricole de l'Y Grenoblois (1984 – 1988). Aides aux unités de transformation et aux circuits courts, appui au développement du maraîchage, marque collective territoriale, sensibilisation du consommateur sont déjà au programme.
La politique agricole de l'Y Grenobloise est déclarée politique pérenne en 1989. L'ADAYG et ses partenaires initieront par la suite nombre d'innovations en matière de planification, de gestion concertée de l'espace, de filières, de circuits de proximité, d'environnement, d'action culturelle et autres coopérations nationales et européennes.

> « La stratégie est alors déclinée en PAIT…

Les massifs et leurs parcs naturels régionaux n'étaient pas en reste non plus, en Vercors d'abord puis en Chartreuse. Et le Trièves avait initié en Isère, la politique territoriale d'intervention et de stockage du foncier agricole ainsi que la lutte contre les friches.
Au-delà de la prise en compte des circuits de proximité et des initiatives citoyennes (AMAP notamment), les premiers signes de la mise à l'agenda de l'alimentation datent de la semaine du goût de l'Y Grenoblois (1996), mais surtout de la participation de l'ADAYG, de Grenoble Alpes Métropole et du Pays Voironnais au projet Interreg 4G Rururbal (2007) porté par la Comarca de Granollers en Catalogne. A la suite de Rururbal, le Pays voironnais centrera son projet Leader sur l'alimentation et la Forêt et Terres en villes dont l'ADAYG était un des six membres fondateurs, initiera le projet Gouvalim (2008 – 2011), première état des lieux et analyse des actions des agglomérations et métropoles en matière d'alimentation.

Après la dissolution de l'ADAYG en 2012, le département et les chambres consulaires mirent en place le pôle agro-alimentaire isérois en impliquant les principales intercommunalités de l'Y Grenoblois. Dans le même temps, la Région Rhône-Alpes favorisera la coopération entre territoires voisins bénéficiaires d'un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) considérant que certaines thématiques durables étaient trop à l'étroit dans le seul périmètre d'un CDDRA.
Après quelques vicissitudes politiques (création et dissolution du syndicat mixte Vega constitué entre Grenoble Alpes Métropole et le Pays Voironnais au gré de leurs majorités politiques), la démarche de stratégie alimentaire interterritoriale (SAIT) s'installa en 2015 par la constitution d'un groupe d'élus de plusieurs territoires.

Cette stratégie privilégie l'entrée agricole de l'alimentation. En accord avec tous, fin 2015, le PNR du Vercors candidate à l'appel à projet du PNA pour faire financer une partie de son travail d'animation.
Le PAT n'est pas encore perçu comme l'outil de la nouvelle stratégie mais plutôt comme une opportunité financière. C'est la biennale des villes en transition tenue à Grenoble qui aidera à une émergence plus complète de la question alimentaire et à une prise de conscience des enjeux du dispositif PAT. Le collectif alimentaire citoyen grenoblois est créé après la 1ère Biennale en 2015.
Et lors de la deuxième biennale de 2017, la ville témoigne de son intérêt pour l'élaboration d'un PAT. Finalement, après échanges avec Grenoble Alpes Métropole, elle rejoint la démarche SAIT comme septième territoire. La stratégie est alors décliné en PAIT qui est labellisé par le Ministère le 1er août 2020.

[1] *Syndicat Mixte d'Aménagement du Pays Voironnais*

La coopération interterritoriale en matière d'agriculture et d'alimentation

Pour les partenaires locaux, la politique alimentaire s'inscrit dans un périmètre géographique plus large qu'une politique agricole. La politique agricole renvoie à la logique de l'offre et la politique alimentaire plutôt à celle de la demande.

Les six orientations du PAIT

1 - La gouvernance pour construire et faire vivre un système alimentaire : partager, coopérer, accompagner

2 - La dimension environnementale et sanitaire au cœur de la transition alimentaire : énergie-climat, sols vivants, biodiversité, déchets

3 - La protection du foncier et des outils productifs agricoles stratégiques : préserver, mobiliser, transmettre

4 - L'accompagnement des porteurs de projets locaux et des filières-clés depuis la production jusqu'à la commercialisation : produire, transformer, distribuer

5 - Soutenir l'évolution des comportements alimentaires en vue de pratiques saines, responsables et solidaires en se concentrant sur les plus jeunes et les plus vulnérables : former, sensibiliser, se nourrir

6 - La valorisation des savoir-faire et des produits dans l'offre touristique : valoriser, inciter, découvrir

Pour Grenoble Alpes Métropole, le PAIT est le volet alimentaire du PCAET, son évaluation sera une part importante de l'évaluation du PCAET.

Les actions menées

Chaque année, les sept territoires arrêtent la feuille de route et précisent par action : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le budget, la gouvernance, la méthodologie et les indicateurs qui sont définis avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG). Entretien Terres en villes, avril 2020

Les actions territoriales simples ne sont pas dans le programme interterritorial d'actions. Il faut au moins que 2 ou 3 territoires aient un projet commun pour qu'une action soit retenue dans le PAIT. "On a la volonté d'emmener le territoire vers ce que l'on a déjà expérimenté : cf. le Groupement d'Intérêt Public[2] auquel adhèrent actuellement la Métropole, le Grésivaudan, la communauté Cœur de Chartreuse. Le Vercors se sent moins concerné." Entretien Terres en villes, avril 2020

La feuille de route 2020 comprend 5 actions dont l'une a été remise à plus tard en raison de la pandémie :

1 - Restauration collective - Comment accompagner le maitre d'ouvrage de restauration collective vers une évolution des pratiques, plus de produits locaux et plus de repas végétariens. 30 000 euros en 2020

2 - Mise en place de la Loi Egalim et comment aller au-delà de la Loi Egalim. 20 000 euros

3 - Changement des pratiques alimentaires. Non retenue par l'AAP PNA, cette opération a finalement bénéficié de 45 000 euros dans le cadre du programme de coopération inter Leader Chartreuse Belledonne, Pays voironnais et Trièves.

4 - Adaptation des pratiques agricoles au changement climatique et accompagnement à la relocalisation – Préfiguration actuellement : 5 000 euros

5 - Mise en place de la lutte contre les déchets : action reportée

> « La feuille de route 2020 comprend 5 actions…

[2]Chaque membre du GIP verse un euro par M² de zone agricole mutée en zone d'activé économique dans un fonds d'investissement agricole et agro-alimentaire.

La gouvernance de la coopération alimentaire

Instances politiques

Le comité de pilotage comprend tous les vice-présidents en charge de l'agriculture et de l'alimentation des 6 territoires, plus la conseillère déléguée à l'alimentation de la Ville de Grenoble, plus des vice-présidents divers comme le vice-président de la Métropole en charge du climat-environnement, le vice-président du parc de Chartreuse dédié aux questions d'énergie, la vice-présidente du Pays Voironnais en charge du tourisme etc. Les Chambres consulaires sont actuellement représentées par la seule Chambre d'agriculture : les autres Chambres ont du mal à suivre les travaux mais le Pôle Agro-alimentaire a changé la donne. La Chambre des métiers devrait rejoindre le comité de pilotage dans l'avenir.
Le Collectif Autonomie Alimentaire est membre du comité de pilotage depuis 2019 : il comprend dans ses rangs actuellement Alliance, Peuple et Culture, des RSE d'entreprises (Orange...) », Terres vivantes... Le comité de pilotage se réunit tous les 2/3 mois.

> « Association des parties prenantes : le conseil de l'alimentation...

Il représente toutes les parties prenantes à la manière d'un forum. La première réunion du Conseil de l'Alimentation a eu lieu le 11 avril 2019 associant séance plénière et quatre ateliers. Le premier atelier portait sur la mise en cohérence du PAT avec les Plans Climat, les chartes de parcs, les TEPOS...

Instances techniques

Dans la phase de mise en œuvre du PAT, le comité technique a été élargi au-delà de l'agriculture et animé par la Métro. Il regroupe les chargés de mission des six territoires. "Quand on ajoute tout, on se voit au moins une fois par mois. Avec les techniciens du pôle agro-alimentaire, on se voit une fois par semaine." "Ce qui fonctionne bien aussi, c'est que pour certains évènements, un technicien représente tous les autres." Entretien Terres en villes, avril 2020

En plus du comité technique, ont été installés beaucoup de groupes de travail par action.

L'animation

La métropole pilote le PAIT : elle assure l'animation, le secrétariat et le portage financier des études à faire. Depuis 6 mois, a été initié un partenariat avec l'agence d'urbanisme qui est aussi un animateur du territoire puisque tous les territoires sont membres de l'agence d'urbanisme. L'AURG anime au quotidien l'interterritorial dans la perspective de la rédaction et du dépôt du dossier PAIT auprès du Ministère et sans doute plus pour la suite. L'animation s'est professionnalisée.

Autres modalités d'animation de l'interterritorialité

Le contrat de réciprocité Métro/Trièves
L'idée de Contrat est une réponse aux menaces de fermeture de la ligne ferroviaire Grenoble/Gap/Sisteron (Etat/SNCF). Il fallait prouver les liens organiques entre les deux territoires pour le tourisme et la vie des habitants. La communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole mais aussi le Département ont alors signé un contrat de réciprocité qui sera suivi d'un Contrat de Transition Ecologique.
Le PAIT a été intégré au Contrat de réciprocité. Grâce à cela, le Trièves se reconstitue une ingénierie agricole avec une chargée de mission Agriculture.

Articulation avec le Pôle Agro-alimentaire Isérois
La marque ISHère qui est une marque sur les produits, fonctionne bien : "Les volumes sont de plus en plus importants. De plus en plus d'artisans, de transformateurs en font partie (80 boulangeries). IsHère cela parle aux gens contrairement à Y Grenoblois. Elle va encore prendre de l'ampleur avec la plateforme à destination des professionnels." Entretien Terres en villes, avril 2020
Le Département a su fédérer autour de lui la métropole qui finance également le pôle et les autres territoires. "Il a beaucoup d'argent : on peut compter sur lui pour le Pôle et le PAIT." Entretien Terres en villes, avril 2020

Enseignements à dires d'acteur

Aux dires des personnes enquêtées, les enseignements sont les suivants :

Les conditions de réussite

• L'effet de groupe entre élus et plus spécifiquement entre techniciens maintenant : réactivité pour le COVID 19 - "Dès qu'on peut, on met les nouveaux élus et techniciens dans un bus pour voyage d'étude." Entretien Terres en villes, avril 2020

• La professionnalisation de l'animation et la création d'outils collaboratifs grâce à l'AURG qui a amené méthode et rigueur

- un drive structuré par l'AURG
- Le Flyer 4 pages du PAT

En 2020, le Mois de l'alimentation en octobre sera le 1er outil de communication.

• L'apport de la DRAAF qui a fait avancer une vision plus systémique du PAIT

• Les apports de Terres en villes et du RnPAT ont fait avancer la réflexion mais seul le Pays Voironnais et la Métro y participent : "Grenoble Alpes Métropole a clairement bénéficié de cette culture. Mais c'est difficile de diffuser à quelqu'un qui n'y participent pas (cf ordre de mission). "Entretien Terres en villes, avril 2020

Les freins et difficultés

• Les cadres nationaux: "faire un groupement d'achat à 6 pour une dépense de 6 000 euros ne nous aide pas" Entretien Terres en villes, avril 2020

les préconisations

• "Aller tout de suite dans le PAT"

Pour en savoir plus

Lilian VARGAS,
Chef du Service agriculture, forêt, biodiversité, montagne
Grenoble-Alpes Métropole
3 rue Malakoff - CS 50053
38031 GRENOBLE cedex1
04 76 59 58 09 / 06 70 23 72 74
lilian.vargas@lametro.fr

Karine BERTHAUD
Chef du service Agriculture
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Le Quartz
40 Rue de Mainssieux
38500 Voiron
karine.berthaud@paysvoironnais.com

Bibliographie

Darrot C. et Cormery A., Frise historique de la gouvernance alimentaire, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020

Bonnefoy S., Le Projet Alimentaire Territorial dans les trajectoires des politiques agricoles et alimentaires des agglomérations Frugal, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération agricole et alimentaire entre territoires en **Pays de Rennes**

PAYS DE RENNES

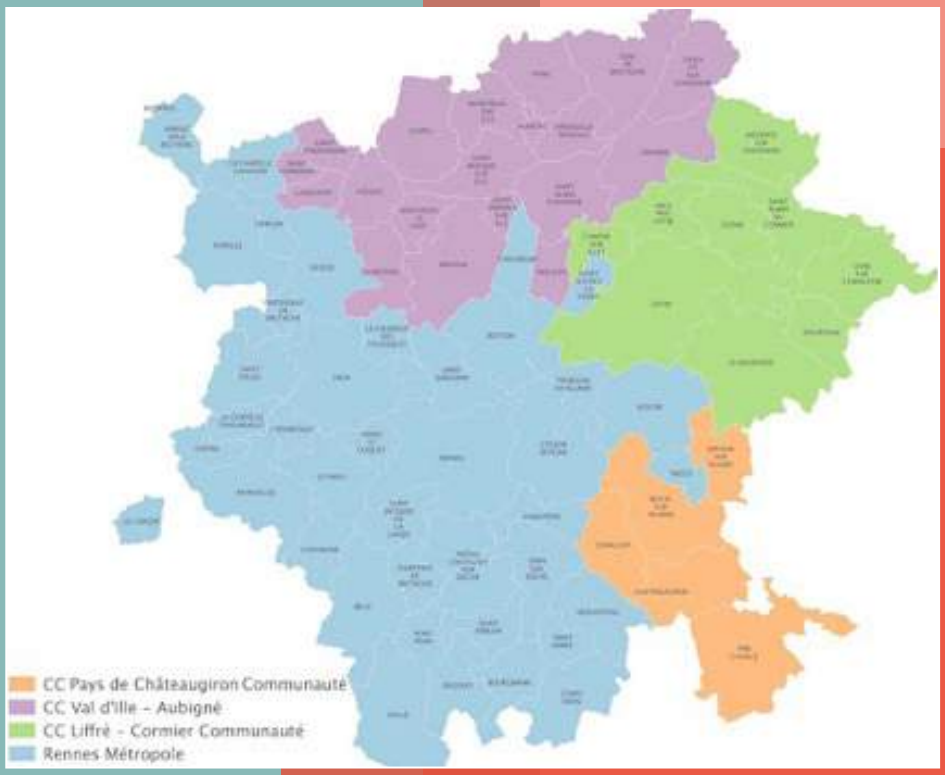

Septembre 2020

PAYS DE RENNES

La coopération agricole et alimentaire est ici étudiée à partir du Pays de Rennes qui est le porteur du Plan Local de l'Agriculture depuis 2010. L'analyse prend en compte l'ensemble des démarches locales d'action publique :

- **Le Plan local de l'Agriculture (PLA) du Pays de Rennes**
- **Le Plan d'Alimentation Durable (PAD) de la Ville de Rennes**
- **Le projet à venir de PAT de Rennes Métropole**
- **Le projet Terres de Sources porté par Eau et Bassin Rennais (EBR) et retenu comme territoire d'ambition par la Caisse des Dépôts et des Consignations.**

Le territoire et son organisation

Le territoire

"Le Pays est fondé sur une logique de bassin de vie, mais le périmètre ne comprend pas tout le bassin de vie.
Pour englober toute l'aire urbaine, il faudrait adjoindre deux autres pays. Le Pays connait depuis trente ans l'un des plus forts taux de croissance de France.

Ce dynamisme s'appuie sur un modèle de développement urbain original qui cherche à allier polycentrisme, bien-vivre ensemble et mixité : la "ville archipel".
Le Pays regroupe 3 Communautés de communes et la Métropole, soit 76 communes pour 557 000 habitants en 2020.

L'organisation politique

Le Pays de Rennes est issu en 2019 de la fusion d'un Pays Loi Voynet créé en 1999 et d'un syndicat mixte de SCoT créé en 2003[1] : c'est "le fruit d'ententes politiques et de dialogues." Le Pays est un espace de dialogue qui permet d'aborder des questions pertinentes à cette échelle. Il est l'occasion d'échanger entre les communautés de communes et la métropole qui a parfois tendance à dérouler son ambition de son côté.

Aux dires de ses statuts, l'objet du Pays de Rennes est :
- Le SCoT et son suivi,
- Toutes activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaire à la mise en œuvre du PADD,
- La contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la région, le département et tout autre partenaire,
- L'appui, le conseil et l'assistance à ses membres, communes et partenaires en matière d'aménagement et développement durable et de développement touristique.

Site internet Pays de Rennes

Le pays de Rennes veut être "une flexstructure qui coordonne, accompagne, mutualise et expérimente". Il s'est investi dans la planification, l'urbanisme commercial (Charte en 2008/2012), le tourisme et le développement local (Charte de développement touristique en 2004, la labellisation Pays touristique, contrat de pays) ainsi que l'agriculture (Programme Local de l'Agriculture en 2010), mobilité et l'énergie.
Ses instances sont celles d'un syndicat mixte : un bureau de 13 représentants des EPCI, un comité syndicat de 51 élus, et six commissions qui se réunissent de une à 10 fois par an ; trois fois l'an pour la commission Agriculture. L'équipe technique est composé d'une directrice qui a aussi en charge l'agriculture et les mobilités et la contractualisation, un chargé de mission SCoT, un chargé de mission Urbanisme et Energie, un chargé de mission Tourisme et une assistante gestionnaire.

> « ...le fruit d'ententes politiques et de dialogues...

[1]*Création rendu obligatoire du fait que le pays n'assurait pas la continuité territoriale.*

La coopération infraterritoriale sur l'agriculture : le Programme Local de l'Agriculture

Les orientations et actions

Historique

Le Pays a commencé à aborder l'agriculture lors de l'élaboration du SCoT qui a été approuvé en 2007. Il s'est questionné sur "ce que pourrait être l'agriculture demain sur le Pays", et a sollicité à l'époque le conseil de développement qui était à l'échelle du pays.
En 2010, les élus ont installé à l'échelle du Pays le PLA initié deux ans plus tôt par Rennes métropole. Cette échelle a été jugée la plus à même de favoriser le débat avec la profession agricole et les territoires voisins à la couleur politique parfois différente. Il a permis également aux élus de porter et de défendre les "champs urbains", dispositif du SCoT auquel le monde agricole[2] était réfractaire : le dialogue s'est instauré et a perduré depuis.

Les 5 axes de travail du PLA

1. Observatoire de l'agriculture périurbaine : partenariat avec l'Agence d'urbanisme (Audiar), productions et soirées-débats sur la base des chiffres
2. Concilier urbanisme, agriculture et foncier : PLU, diagnostics agricoles, échanges parcellaires…
3. Conforter le bocage dans ses multiples rôles
4. S'adapter au contexte énergétique et climatique
5. Renforcer les liens entre agriculteurs et citadins

Le Pays pilote le PLA mais ne pilote pas toutes les actions, seulement certaines. Les autres maîtrises d'ouvrage sont communales, intercommunales ou assurées par les partenaires. En revanche le Pays est l'animateur territorial.

Les actions

L'ambition du PLA dépend de la volonté du Président et des copilotes de la commission. Elle a été moins forte dans la mandature 2014 – 2020 que dans la mandature précédente, très active. Actuellement, le Pays :

- coordonne le PLA
- accueille l'observatoire de l'agriculture périurbaine (Pays, Audiar et CDA).
- produit le Guide Circuits Courts : en 2009 ce guide était réalisé par Rennes Métropole. Depuis 2013, il est réalisé par le Pays qui héberge la base de données et un module cartographique de consultation.
- Travaille en 2011 sur l'approvisionnement de la restauration collective. En raison d'opposition entre partenaires sur la production biologique, l'action a été réorientée depuis sur l'éducation à l'alimentation avec le programme "De la ferme à l'école".

Elle cherche à créer du lien entre les enfants, les producteurs du territoire et la restauration collective dans le but de développer la production alimentaire locale et de permettre «l'alphabétisation alimentaire des enfants».

L'absence de consensus sur l'approvisionnement alimentaire local (notamment sur la question de la production biologique) n'a pas facilité l'implication du Pays dans la question alimentaire tandis que la Ville de Rennes déroulait son Plan Alimentation Durable, qu'Eau du Bassin Rennais initiait le projet Terres de Sources et que Rennes Métropole se décidait en 2020 à suivre l'exemple des autres métropoles françaises, c'est-à-dire élaborer son Projet Alimentaire Territorial. Le Pays se trouve donc à l'écart de la démarche PAT.

> « … ce que pourrait être l'agriculture demain sur le Pays …

[2] *Notamment la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.*

La gouvernance

Instances politiques

Depuis 2010, la commission Agriculture pilote le PLA. Elle est le lieu de dialogue entre élus agricoles et élus des collectivités. Elle définit tous les ans un programme de travail.
Deux EPCI sont impliqués fortement dans la thématique agricole et se sont investis dans la question alimentaire. Les deux autres intercommunalités restent dans l'écoute, l'une étant plus réservée sur l'action agricole que l'autre.

> « ... le lieu de dialogue entre élus agricoles et élus des collectivités...

Instances techniques

Le comité technique comprend les techniciens des collectivités membres, la chambre d'agriculture et l'agence d'urbanisme. Les deux EPCI impliqués dans la question alimentaire ont des chargés de mission dédiés.
Pour les deux autres, l'agriculture est rattachée au développement économique ou à une autre compétence : ces communautés sont moins expertes et moins mobilisées. Mais tout dépend de la feuille de route des élus. L'agence d'urbanisme (Audiar) est prestataire du pays pour l'observatoire de l'agriculture périurbaine.
Les comités techniques se réunissent régulièrement, 2 à 3 fois par an afin que :

- chacun puisse informer les autres sur ce qu'il fait
- on puisse évoquer les passerelles, le cadre de travail préparation d'actions communes ; soirées-débat, programme de la ferme à l'école, ...

Modalités d'animation

Le Pays anime le PLA. Il organise également des soirées-débat avec la Chambre d'agriculture de l'Ille-et-Vilaine suivies par trente à plus de soixante agriculteurs et des soirées d'information. La dernière, "Alimentation et Territoire" date du 28 janvier 2020. C'était la quatrième soirée d'information sur l'agriculture depuis 10 ans.

Moyens financiers

Le Pays dans le cadre d'un appel à projet régional de fonds régionaux pour travailler la question de approvisionnent alimentaire local.

La coopération interterritoriale sur l'agriculture et l'alimentation : le projet Terres de Source

Le maître d'ouvrage

Eau du Bassin Rennais (EBR) est le syndicat de production et de distribution d'eau potable qui alimente 500 000 habitants. Il assure les compétences de production, de distribution et de protection des ressources en eau. Les membres sont Rennes Métropole et les autres EPCI voisines, et puis des communes de quelques EPCI qui ne sont pas entièrement incluses dans le périmètre, soit 56 Communes.

Le projet Terres de Sources

Le projet comprend trois axes :

1. Des actions classiques d'accompagnement, en formation, conseil individuel, mesures agro-environnementales ... "toutes les choses classiques qui amènent à l'amélioration de la qualité de l'eau effective : baisse de nitrate, produits vitaux, etc." - Entretien Terres en villes, 2020
2. Une démarche vertueuse, en mobilisant des acheteurs et des habitants et les consommateurs du territoire, pour les sensibiliser à acheter les produits locaux des exploitations, qui respectent la qualité de l'eau :
   a. une innovation, en matière de marché public
   b. une marque de territoire, TERRES DE SOURCES, qui vise à valoriser les produits agricoles auprès du consommateur.
3. L'éducation à l'alimentation responsable, pour mobiliser les habitants conjointement et complémentairement avec l'ensemble des collectivités, associations etautres acteurs.

Les attentes d'EBR sont fortes vis-à-vis du Projet Alimentaire Territorial.

La gouvernance

EBR a nommé une Vice-Présidente qui est par ailleurs une élue de Rennes Métropole.
Le syndicat s'appuie sur ses propres instances. Il a mis en place pour cette action un Comité décisionnel qui intègre les élus d'Eau du Bassin rennais, de Rennes Métropole, de la ville de Rennes, du Pays de Rennes et qui sera élargi aux autres partenaires : Dinan Agglo, Fougères Agglo, Brocéliande...
Des groupes de travail rassemblent producteurs, consommateurs, collectivités dont un groupe de travail pour préfigurer la SCIC, pour travailler sur le modèle économique, sur les statuts, sur les modalités de décision...

La relation avec le Pays de Rennes

Le "territoire de production" rend éligibles aux aides les producteurs. Il a été étendu à l'ensemble du Pays de Rennes, en plus de celui des bassins versants.
Le Pays a fourni les données dont il disposait sur les restaurations collectives et les producteurs. Aujourd'hui, la sélection par la Caisse des dépôts et consignations du projet EBR clarifie la situation.

Enseignements à dires d'acteurs

Les conditions de réussite d'une bonne coopération

- Avoir un porte-parole politique, quelqu'un qui sache convaincre et mobiliser derrière lui.
- Rassembler des moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre le cap politique.
- Priorité sur LEADER au sein du Pays de Rennes : donner aux collectivités, notamment aux communes qui n'ont plus d'autres sources de financement.

Les freins

- Les différences de positionnement des EPCI sur le sujet agricole
- Le statut particulier de la Métropole

Les préconisations

- Concertation : mise en relation à l'échelle du pôle
- Coopération entre territoires nécessaire à la mise en place d'un PAT : c'est indispensable. "C'est une thématique qui transcende les limites administratives, multitude d'acteurs... donc la coopération est obligatoire de toute façon" Entretien Terres en villes, avril 2020
- Préserver quand on le peut :
  - la concertation
  - La définition des enjeux et objectifs : l'établissement de grandes lignes en commun
  - La définition d'un programme d'actions dans chaque intercommunalité
- Lier la question alimentaire à la préservation du foncier dans le SCoT
- Développer la veille : la faire et la partager

Commentaires Terres en villes

Lorsque la structure de coopération supra (Pays, pôles métropolitains) est fortement orientée par la communauté d'agglomération ou par une métropole qui s'est déjà investie fortement dans la question agricole, la question alimentaire est internalisée par celle-ci : les enjeux politiques et sociétaux sont en effet devenus trop stratégiques d'autant plus si la ville centre s'est manifestée en la matière (cas du territoire rennais mais aussi lyonnais et grenoblois).

Toutefois dans la métropole, malgré la diversité des projets et selon un technicien, "Globalement, on n'arrive pas mal à travailler ensemble. C'est la même majorité d'élus."
Entretien Terres en villes, avril 2020
Enfin dans l'agglomération rennaise, s'affrontent depuis longtemps (et parfois s'hybrident) deux visions de l'agriculture, celle conventionnelle négociée avec la chambre d'agriculture et celle de l'agriculture paysanne vu du prisme urbain[3].

[3]La typologie des politiques agricoles périurbaines établie en 2011 par Pauline Tétillon pour le compte de Terres en villes, classait l'agglomération rennaise dans le type 2 "agriculture urbaine"

Pour en savoir plus

Laetitia Langlet,
Directrice Pays de Rennes
10 rue de la Sauvaie 35000 Rennes
02 99 86 19 86
langlet@paysderennes.fr

Pascal Verdier
Chargé de mission Agriculture
Service Planification et Etudes urbaines
Rennes Métropole
Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville,
35207 Rennes
02 99 86 63 77
p.verdier@rennesmetropole.fr

Bibliographie

Darrot C. et Cormery A., Frise historique de la gouvernance alimentaire, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020 - https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2020/11/frugal-livret-recherche-04-ld.pdf

Bonnefoy S., Le Projet Alimentaire Territorial dans les trajectoires des politiques agricoles et alimentaires des agglomérations Frugal, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020 - https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2020/11/frugal-livret-recherche-04-ld.pdf

Site internet Pays de Rennes :
http://www.paysderennes.fr/-Le-pays-de-Rennes-.html
Site internet ville de Rennes et Rennes Métropole :
https://metropole.rennes.fr/
Terres de Sources : https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/nos-actions-pour-lenvironnement/labellocal-terres-de-sources/

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

PAYS DE RENNES

Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération agricole et alimentaire interterritoriale **Plateau de Saclay**

PLATEAU DE SACLAY

Septembre 2020

En Île-de-France, les programmes agri-urbains initiés au début des années 2000 par la Région et souvent portés par des associations hybrides ont structuré la politique territoriale en faveur de l'agriculture périurbaine.
Comme ailleurs, la mise à l'agenda de la question alimentaire reconfigure ces politiques, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux. L'expérience est d'autant plus singulière en plateau de Saclay que la Loi du Grand Paris y a institué une zone de protection des espaces agricoles et naturels (ZPENAF) qui se déploie sur plusieurs intercommunalités.

Le territoire et son organisation

Le territoire

"En 1949, Charles de Gaulle décide d'installer le Centre d'Essai Nucléaire sur le Plateau de Saclay. L'Université Paris Sud Orsay s'installe en 1950 et l'Ecole Polytechnique en 1976. En 2005, l'Etat met en place une Opération d'Intérêt National (OIN) qui lui permet de prendre la compétence d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Le projet porté par Christian BLANC en 2008 réduit l'activité agricole et entraîne de "vives réactions de la part des citoyens et du milieu associatif." La même année, le président de la République annonce la création d'un cluster scientifique sur le plateau.

En 2012, Le Schéma de Développement Territorial réalisé sur 49 communes est décliné en deux contrats de développement territoriaux (CDT) fixant des objectifs sur 15 ans. En parallèle, l'Etat met en place la protection agricole.

En 2010, la loi du Grand Paris conforte la stratégie du cluster scientifique et crée la ZPENAF suite aux nombreuses mobilisations collectives. Le décret du 31 décembre 2013 acte la protection de 4 115 hectares dont 2 355 sur le Plateau et dans le périmètre de l'OIN.

L'organisation politique

Historique

L'association Terre et Cité a été créée en 2001 pour répondre à des problématiques de préservation des terres agricoles et de capacité des exploitations à continuer leur activité sur un territoire soumis à des pressions foncières significatives. Le but de l'association était d'être un lieu de discussion sur ces questions entre les acteurs du territoire

Elle a piloté la réalisation d'un audit patrimonial de 2001 à 2003 réalisé par AgroParisTech (méthode du Professeur Henry Ollagnon) qui a conclu sur la volonté des acteurs du territoire de conserver une dimension agricole. Elle a été bénéfique pour les agriculteurs du territoire qui pensaient que leur activité était condamnée et elle a justifié que le plateau émarge au programmes agri-urbains franciliens.

En décembre 2003, la création de l'AMAP "Les Jardins de Cérès" et son développement encouragent la diversification des agriculteurs. La recherche d'un approvisionnement local de la restauration collective conduit les collectivités à se tourner vers les responsables l'AMAP qui les redirige vers Terre et Cité tout en investissant l'association.
A partir de 2010-2011, l'arrivée d'un animateur à temps plein permet de développer les actions en faveur des approvisionnements locaux en restauration collective et d'installer Terre et Cité ; l'association est sollicitée par DRIAAF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt) pour porter une candidature Leader. Elle devient plus institutionnelle et appuie des actions plus concrètes.
Terre et Cité a soutenu la déclinaison de la loi du Grand Paris au niveau local ; concertation pour la déclinaison du programme d'actions de la ZPNAF en 2016-2017. Elle accompagne aujourd'hui les collectivités dans leur PCAET et leurs politiques agricoles et alimentaires tout en mettant en place des actions opérationnelles à une échelle plus large. D'où son engagement dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) 1 en 2016. En 2020, elle participe à élaborer le PAT2 avec les collectivités et les autres partenaires territoriaux.

L'organisation politique

Terre et Cité est constituée de 4 collèges : agriculteurs, collectivités, associations, société civile : "Chacun de ces collèges est représenté à part égale ou quasiment au Conseil d'administration et au bureau." Site Terre et Cité. La nouvelle Présidente élue en septembre 2019 est vice- présidente à l'Aménagement de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

L'équipe technique de Terre et Cité

L'association compte trois salariés : un directeur, une responsable administrative et financière et deux chargés de mission (une cheffe de projet Leader, une cheffe de projet évaluation) auxquels se rajoutent ponctuellement des personnes en service civil, en apprentissage et des stagiaires.
C'est le directeur qui a lui-même animé le PAT 1 à 20% de son temps aidé de stagiaires thématiques (étude des flux) et d'une personne en service civique.

> « … répondre à des problématiques de préservation des terres agricoles…

La gouvernance du PAT 1

Objets et échelle du PAT

Terres et Cité a proposé un territoire plus large que le plateau de Saclay qui compte seulement 16 agriculteurs et regroupe 20 communes. Il fallait penser le PAT à l'échelle interterritoriale.

Au début, le PAT était prévu sur un périmètre associant le Plateau de Saclay avec deux territoires agricoles voisins de programmes agri-urbains, celui de la Plaine de Versailles et celui du Triangle Vert des villes maraîchères de l'Hurepoix (trois communes). Mais l'association de la Plaine de Versailles s'en est retirée au dernier moment. Ce retrait a compliqué l'animation du PAT[1] .
Les partenaires du PAT 1 ont été finalement Terres et Cité, le Triangle Vert et les trois communautés d'agglomération qui regroupent 60 communes. L'association travaillait déjà avec la communauté d'agglomération Paris Saclay qui s'était déjà doté d'une politique agricole. Elle accompagnait celle de Saint Quentin-sur-Yvelines sur l'agriculture. Et la communauté de Versailles Grand Parc qui n'avait pas encore installé d'action agricole conséquente, était intéressée. Le travail avec les trois chargées de mission des agglomérations était stratégique.

Orientations générales du PAT 1

Il était trop compliqué de vouloir positionner un cadre d'action avec le PAT 1 en même temps que le travail sur le programme d'actions de la ZPNAF "On ne voulait pas que rester dans la théorie. On a choisi de nous concentrer sur une série d'actions très opérationnelles." Entretien Terres en villes, mai 2020

Le PAT s'est référé aux deux grands cadres politiques qui ont été définis de manière concomitante :
- La politique agricole de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Le programme d'actions ZPNAF (2016 – 2017).

Mais il a infusé sur ces cadres politiques particulièrement. Un enjeu était très fort dans le PAT : "Les gens avaient "une perception hyper limitée" de l'agriculture. Mais nous, tant qu'on n'avait pas de production, on ne pouvait rien faire : il fallait développer l'offre. Si on ne fait pas cela, c'est seulement de la communication : or on ne voulait pas d'un PAT com pour les élus." Entretien Terres en villes, mai 2020

> « … Le PAT s'est référé aux deux grands cadres politiques qui ont été définis de manière concomitante…

[1] *"Cela aurait été un casus belli d'aller animer sur la plaine de Versailles." Entretien Terres en villes, mai 2020.*

La gouvernance du PAT 1

Actions menées (PAT 1)

Les PAT a combiné animation et études "plutôt que des projets d'investissement parce que ce n'est pas avec 40 000 euros sur deux ans que vous pouvez faire quelque chose en matière d'investissement". Entretien Terres en villes, mai 2020 :

- Un travail d'animation avec les producteurs pour identifier les freins qu'il faudrait lever pour continuer à avancer le travail sur le social. Il y a toujours un blocage comme la demande est supérieure à l'offre. Les agriculteurs n'ont aucun besoin en matière de marché. Cela permet donc seulement des opérations ponctuelles.
- Une étude sur les attentes des épiceries, restaurants et une analyse des flux alimentaires sur le territoire à la demande expresse de la DRIAAF qui a été très présente et d'un grand soutien.

La DRIAAF a été très présente, d'un fort soutien. Elle était très intéressée par les études alors que Terre et Cité aurait voulu faire de l'opérationnel. Le PAT 1 a été très "agri-alimentaire".

Ce n'était pas à l'ordre du jour d'aller dans des actions non agricoles parce qu'il y avait trop d'incompréhension sur l'agriculture. "Depuis on a avancé sur la complémentarité des offres grâce à la recherche conduite avec AgroParisTech. Le PAT 2 sera sans doute plus axé sur la consommation".

> « … On a joué le rôle d'animateur et même un peu aussi de bureau d'études…

Instance politique

Dans ce contexte, aucune instance politique n'a été mise en place. Par contre ont été installés des groupes par action généralement animés par Terre et Cité.

Instance technique

Elle a regroupé les chargées de mission des 3 communautés d'agglos qui se sont engagées sérieusement dans la démarche, la DRIAF, l'ADEME pas très présente, la Chambre Régionale d'Agriculture de l'Ile-de-France, l'espace-test Champ des possibles, Triangle Vert et Terre et Cité. Elle s'est réunie une fois tous les trimestres : "Cela a vraiment bien marché. Ce qui a marché, c'est qu'on n'a rien demandé au départ. On a fait avancer le travail et les partenaires ont pu s'en saisir quand cela leur convenait. On a joué le rôle d'animateur et même un peu aussi de bureau d'études." Entretien Terres en villes, mai 2020

L'organisation a été difficile à mettre en place au début : "C'est toujours Terre et Cité qui faisait l'administration." Entretien Terres en villes, mai 2020. Animation et transversalité sont le savoir-faire de l'association qui a compris après coup le besoin de conventionner noir sur blanc pour structurer suffisamment au début de l'action et bien borner les choses. Pour le PAT 2, ils vont fonctionner en identifiant les responsabilités par workpackage.

Moyens financiers mobilisés

L'AAP PNA a apporté 43 000 euros de subvention sur trois ans dont un financement pour le Triangle vert.

Enseignements à dires d'acteurs

Le PAT a consolidé le partenariat avec les agglomérations. Il a permis de valoriser l'agriculture. Le PAT a été conçu dans la continuité des orientations des structures partenaires : il a donné une capacité d'agir et a offert un cadre officiel et une visibilité politique.
Terre et Cité a été surpris de son importance : "C'est le principal avantage du PAT car c'est vraiment trop léger au niveau financier. Cela crée un objet politiquement intéressant : tout d'un coup, l'agriculture est citée à chaque fois dans les vœux. En plus c'est le 1er PAT en Ile de France". Entretien Terres en villes, mai 2020.
Plusieurs actions ont été réalisées ou suscitées par la suite : les livrets Manger local qui se développent fortement grâce à la caisse de résonnances qu'est le PAT, l'accompagnement des installations et transmissions d'exploitations, le travail avec les communes (action Vivre ensemble venue des questions phytosanitaires auquel le PAT va s'agréger. L'objectif est de pouvoir avoir un dialogue communal de manière concrète.). Cela constitué tout un réseau maillé d'opérateurs.

Les conditions de réussite

- C'est l'échange avec les chargées de mission qui a permis de faire cela. Le PAT a donné un cadre de travail.
- La communication
- L'implication des communautés d'agglomération
- Faire du concret
- Le soutien de la DRIAAF

Les freins et difficultés

- Terre et Cité a insuffisamment réfléchi à l'organisation de l'animation du projet mais cette expérience sera porteuse à moyen terme.
- Des livrables qui auraient pu être plus solides
- L'absence de la plaine de Versailles
- Les moyens alloués limités : "Le PAT ne constitue pas un levier d'action financier aussi important qu'un programme Leader." Entretien, Terres en villes, 2020
- La mobilisation des grandes et moyennes surfaces : "Il y a une confiance inexistante entre les exploitants agricoles et la GMS et le secteur de la restauration collective. Le secteur de la restauration collective et la GMS sortent des grands discours mais dès qu'on leur demande des engagements, il n'y a plus personne." Entretien Terres en villes, mai 2020

Les préconisations

- Privilégier la fonction de réseau, la fonction de porter à connaissance : Terre et Cité est très sollicité pour le PAT (1er IDF) car c'est une histoire construite à regarder de près. Cela a permis d'impliquer les chargées de mission des agglomérations.
- Avec les chargées de mission, ce n'est plus nécessaire de tout faire. Maintenant la dynamique est aujourd'hui bien établie : elles sont motrices sur le sujet parce qu'elles ont un cadre politique validée en interne. "Collectivement, on est tous satisfaits. Maintenant il faudrait donner à la démarche une vraie dimension de politique publique." Entretien Terres en villes, mai 2020

Commentaire Terres en villes

La conduite du PAT par une association territoriale multi- acteurs, Terres et cité, ainsi que la situation de l'agriculture du du Sud-Ouest francilien sous forte pression (offre bien inférieure à la demande locale) donne une couleur particulière à la coopération interterritoriale qui combine forte créativité et limites intrinsèques.

Pour en savoir plus

Terre et Cité
Ensemble scolaire La Salle Igny
La Salle, 10 Avenue de la Division Leclerc,
91430 Igny
01 60 11 33 93

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

PLATEAU DE SACLAY

Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération agricole et alimentaire infra et interterritoriale
Multipole Nancy Sud Lorraine

MULTIPOLE SUD LORRAINE

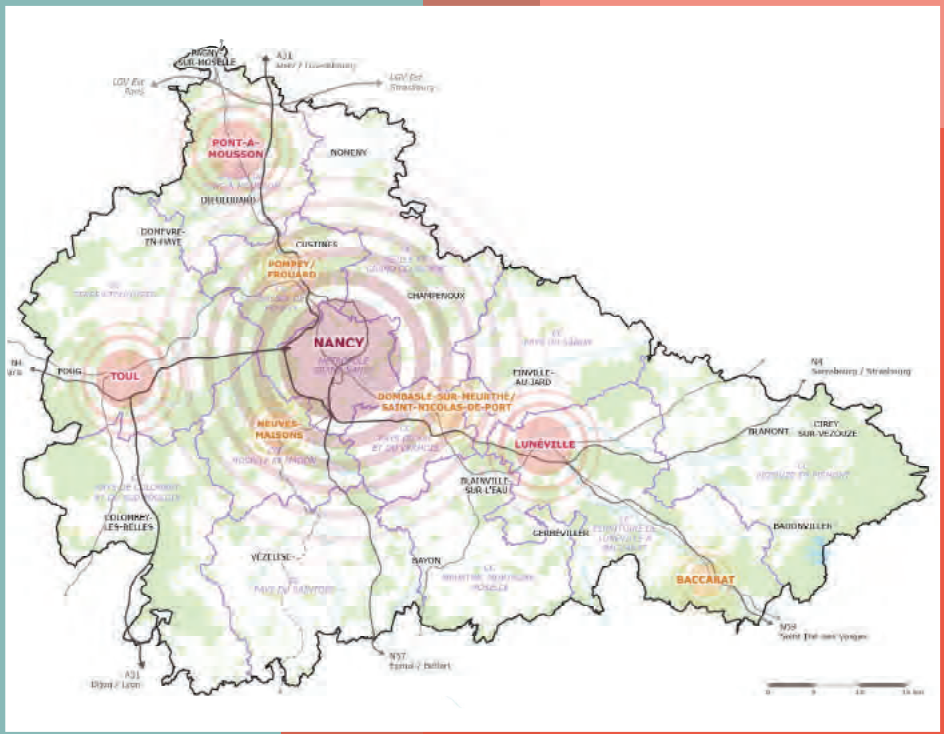

Septembre 2020

La tradition de coopération intercommunale est ancienne dans l'agglomération nancéienne. Le District de l'agglomération nancéienne regroupait 12 communes dès 1959. Et le Département est un des pionniers du développement rural. Depuis plus d'une vingtaine d'année et jusqu'aux dernières élections municipales d'avril 2020, la vie politique et les grandes décisions d'aménagement étaient orientées par le Président du département et le maire de Nancy, président de l'intercommunalité, de couleur politique différente.

Le territoire et son organisation

Le territoire

Le département de Meurthe-et-Moselle (6 km de large dans l'endroit le plus resserré) est organisé en deux grandes entités, le Sud Meurthe-et-Moselle avec Nancy et la partie qui regarde vers Metz.

Le Sud Lorraine appelé également Sud54 combine la grande ruralité, le périurbain et l'urbain. Les villes moyennes sont fortement influencées par l'agglomération de Nancy : 94% des déplacements des habitant du périmètre se font dans le périmètre (2012/2013 : enquête ménages). La mobilité est un des principaux enjeux qui réunit les acteurs du territoire.

L'organisation politique

Historique

Le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine a été créé il y a une bonne dizaine d'années (2007/2008) pour élaborer le SCoT.
Il regroupe aujourd'hui 13 intercommunalités composant le sud de la Meurthe-et-Moselle, la métropole et 12 communautés de communes pour 565 000 habitants et 435 communes.
"Espace de dialogue et de solidarités entre les territoires, il intervient sur un grand bassin de vie de 560 000 habitants, très intégré en termes d'emploi, de mobilités et de services et organisé autour de la Métropole du Grand Nancy, des Pays du Lunévillois, de Terres de Lorraine (du Toulois au Saintois) et du Val-de-Lorraine (de Pont-à-Mousson à Pompey)" Site internet. De longue date, le Pôle métropolitain Sud54 est "une scène de dialogue musclé et honnête"[1] entre territoires intermédiaires et grandes villes. Les attentes sont plus perceptibles auprès des villes moyennes et du rural que du Grand Nancy.

Ce syndicat mixte n'est pas officiellement pôle métropolitain mais cela devrait changer au cours du mandat actuel[2]. En fait la réflexion sur le pôle métropolitain a été "un chemin semé d'embuches". Entretien Terres en villes, 2020.
Dès 2016, la volonté de la communauté urbaine du Grand Nancy était de devenir Métropole. Pour cela elle devait obtenir une dérogation du premier ministre puisque la Loi MAPTAM imposait 500 000 habitants.
Les grands décideurs locaux se mobilisèrent fortement arguant que la création d'une échelle de coopération métropolitaine rendrait le dossier crédible.
Cette proposition n'a pas fait pas l'unanimité : il n'y avait pas consensus pour modifier les statuts d'autant que la métropole de Nancy était déjà insérée dans la mécanique forte du Pôle métropolitain Sillon Lorrain[3] et qu'à l'époque, un pôle devait exercer des compétences opérationnelles transférées[4].

Pour certains, la proposition était trop intégratrice et la dynamique métropolitaine trop "inscrite dans le marbre". Entretien Terres en villes, juin 2020
En créant la multipole, les élus du syndicat mixte ont souhaité poursuivre l'approfondissement des coopérations entre membres pour :

- mettre en œuvre le SCoT,
- réaliser des chantiers opérationnels : mettre de la cohérence entre les politiques publiques menées.

Les instances politiques

La multipole est un syndicat mixte fermé : seules les intercommunalités en sont membres. Mais la Conférence des exécutifs est statutairement ouverte aux présidents de Pays (1 Pays et 2 PTER) en plus des présidents des intercommunalités.
Ses instances sont ainsi organisées :

- Le comité syndical comprend 84 délégués. Il se réunit 4 à 5 fois par an.
  - le Bureau Syndical est l'interlocuteur privilégié. Il comprend 15 personnes, le président et les vice-pré sidents ainsi que les présidents des Intercommunalités quand ils ne sont pas déjà présidents ou vice-présidents du syndicat mixte. Il se réunit une fois toutes les six semaines.
  - Deux commissions permanentes : la commission SCoT et la commission Mobilité qui se réunissent régulièrement
  - Des comités de pilotage ad 'hoc pour le temps du projet, comme par exemple le comité Tiers Lieux.

"Tous les montages sont envisageables s'ils sont acceptés politiquement" (Entretien Terres en villes, juin 2020). Par exemple la co-maîtrise d'ouvrage de l'action Tourisme est partagée entre la Multipole et le Grand Nancy bien que cette dernière soit membre de celle-là.

[1]Entretien Terres en villes, 2020
[2]D'ailleurs le site internet est déjà au nom du « Pole métropolitain Nancy Sud-Lorraine ». Et la Multipole suit de fait une logique de Pôle Métropolitain. Pour le prochain mandat, "on a la possibilité de démythifier les choses : on fait le SCoT, on agit pour nos membres, on est en capacité de rechercher des subventions, on est un super pôle de coopération territoriale." Entretien Terres en villes, 2020
[3]La multipole a été portée les Présidents du grand Nancy et du département jusqu'à transformation du grand Nancy en métropole. Mais la Métropole s'est ensuite investie plus fortement dans le pôle métropolitain Sillon Lorrain plus « branché » sur l'innovation, la mise en réseau du culturel.
[4]En fait, à part le SCoT, il n'y a pas eu de transfert de compétences dans les Pôles métropolitains. Quelques Pôles métropolitains exercent des compétences déléguées mais beaucoup suivent une logique Pays/PTER.

L'équipe technique

Le directeur en place depuis début 2019, coordonne le programme d'actions du syndicat mixte décliné pour deux ans en une feuille de route détaillée.

Quatre collaborateurs travaillent avec lui :

- Un chargé de mission dédié à la révision du SCoT, la transition énergie et l'alimentation
- Un chargé de mission dédié à la planification à la mise en œuvre du SCoT ainsi qu'à la qualité de l'urbanisme rural
- Un chargé de mission dédié au système d'informations géographiques, à la biodiversité et trame verte et bleue dans la conduite du SCoT
- Une assistante de direction

Partenariat avec agence d'urbanisme

Le Pôle s'appuie sur l'agence pour l'observatoire économique. L'agence de l'agglomération, l'ADUAN rebaptisée SCALEN (agence de développement des territoires Nancy Sud-Lorraine) a étendu son périmètre au sud de Nancy, dans les Vosges et même dans la Meuse. Son périmètre est plus large que celui du SM Sud54. Sa compétence a été renforcée en matière de développement économique et d'attractivité. Son pôle urbanisme est spécialisé sur le PLUI.

L'agence intervient régulièrement comme prestataire du syndicat mixte. Elle est notamment en charge de la maîtrise d'œuvre de la révision du SCOT qui a débuté en 2020. Mais le Syndicat mixte a souhaité également se doter de ses propres outils. "Pour le MOS[5] , c'était important que ce soit l'outil du syndicat mixte car des intercommunalités du pôle ne sont pas adhérentes de l'agence : toute la frange Ouest Terres de Lorraine ainsi que les intercommunalités les plus rurales." Entretien Terres en villes, juin 2020. 7 EPCI sur 13 n'adhèrent pas à l'agence.

Modalités de travail avec les membres

Les échanges sont généraux et thématiques :

- Une ou deux fois dans l'année est organisée une réunion entre le Pôle et les Directeurs Généraux de Service et les Directeurs Généraux Adjoints sur tous les sujets. Une de ces réunions a eu lieu en période de Covid. Elle a été consacrée à la gestion de crise et à faire point sur l'avancée des travaux.
- Les autres instances techniques sont à discrétion des chargés de mission : il existe un groupe permanent "Urbanisme et Planification" qui se réunit tous les trimestres puisque le pôle a une fonction de mise en réseau.

> « … le lieu de dialogue entre élus agricoles et élus des collectivités…

[5] *Observation du Mode d'Occupation des Sols*

La coopération infraterritoriale en matière d'agriculture et d'alimentation

L'agriculture du Sud Lorraine est orientée vers la polyculture et l'élevage. Prédominent les grandes exploitations et les vestiges d'une agriculture périurbaine héritière de la ceinture verte (maraichage, horticulture). La Chambre d'agriculture a une vision très traditionnelle, fortement influencé par le syndicalisme majoritaire. Nancy est un lieu important en France pour la formation et la recherche en sciences de l'agronomie (Ecole ENSAIA créée en 1971) et de la forêt.

Historique

La question agricole a été mise à l'agenda en 2006 par le Grand Nancy qui a initié de premières actions agricoles en partenariat avec le Chambre d'agriculture à la faveur de son Agenda 21. La convention cadre entre le Grand Nancy et la Chambre d'agriculture est signée une année plus tard. Elle est conclue pour la période 2007-2013 et couvre trois domaines :

- l'utilisation et la maitrise du foncier
- la réponse aux défis de l'environnement
- le développement économique dont une réflexion sur l'approvisionnement de la restauration collective.

En 2009, la communauté urbaine de Nancy et la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle adhèrent conjointement à Terres en villes. Puis, dans une ambiance de méfiance, le syndicat mixte du SCoT demande à Terres en villes de l'assister pour faciliter une meilleure prise en compte de l'agriculture dans le SCoT qui sera approuvé en 2013.
En 2014/2015, le conflit sur le foncier entre le Grand Nancy et la Chambre d'Agriculture conduit la Chambre à se retirer de Terres en villes alors que l'intercommunalité reste adhérente.
La question alimentaire a été mise à l'agenda pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, les 20% de les 20% de produits locaux dans la restauration collective (Grenelle de l'environnement). En 2016, cinq acteurs institutionnels ont voulu présenter chacun un dossier à l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation : la DRAAF leur a conseillé de se regrouper pour avoir une chance d'être retenue.

La conférence d'Haroué "Vers un projet alimentaire territorial - Pour produire autrement, Consommer mieux" organisée en 2016 sous l'impulsion de Terres de Lorraine en a été l'occasion. Elle a permis de définir deux échelles d'intervention territoriale du futur PAT : le local porté par les pays, le plus global à l'échelle du Sud54 porté par le Département.

La candidature portée par le Département dans le cadre de l'Appel à projet PNA 2016-2017 a été retenue.
Le PAT en cours d'élaboration sera ensuite dans la foulée labellisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Une année plus tard, le syndicat mixte a sollicité de nouveau Terres en villes pour l'assister dans le pilotage de deux études financées par le Grand Nancy via les crédits du "Pacte Etat Métropole" de la caisse des dépôts et consignations, mis au pot commun du PAT :
une étude sur les outils de protection du foncier agricole,
une étude sur la logistique alimentaire[6].
Le PAT était à date de l'entretien en cours de stabilisation.

[6]Consensus entre le Président de Terres de Lorraine et le Président de Nancy Métropole pour étudier l'avenir de la logistique nancéienne alors que les surfaces et bâtiments de l'ancien marché de gros sont en voie de reconversion.

Orientations

Le pôle qui cherchait à mieux intégrer l'agriculture dans le SCOT depuis plusieurs années, a répondu en matière d'alimentation, aux sollicitations du Pays Terres de Lorraine (PAT) et du Grand Nancy (les études, particulièrement celle sur la logistique).

> « ... Ce projet apporterait une vraie plus-value...

Actions menées

- Diagnostic agricole et définition d'orientations agricoles et agri-naturelles du SCoT
- Participation au PAT
- Maitrise d'ouvrage de deux études réalisées par Blézat Consulting dans le cadre des travaux du PAT : étude sur le foncier, étude sur la logistique
- Projet à venir de mettre en place un observatoire du foncier mobilisable pour l'agriculture de proximité :

"Ce projet apporterait une vraie plus-value. C'est un moyen d'outiller les intercommunalités. " Entretien Terres en villes, juin 2020

Gouvernance

Instances politiques

Lors de l'élaboration du SCoT, deux fortes personnalités politiques locales ont joué le rôle d'élus référents en matière agricole : Jean-Francois HUSSON, président du SCoT, et Dominique POTIER, président de Terres de Lorraine. Depuis leur mise en retrait (l'un est devenu député et l'autre sénateur), il n'y a plus de véritable porteur politique de la thématique. Et la question alimentaire n'est pas encore appropriée par la majorité des intercommunalités, surtout les plus rurales.
Un comité de pilotage ad 'hoc avait été mis en place pour les études réalisées par le Cabinet Blézat. Les résultats ont été reversés dans l'instance de pilotage du PAT et le comité de pilotage a été dissous.

Instances techniques

Il n'y a pas d'instance technique. Le chargé de mission du Pôle dédié est celui qui a en charge la révision du SCoT, la transition énergétique et l'agriculture.

Coordination avec la gouvernance du PAT

Le Syndicat Mixte est membre du comité de pilotage du PAT animé par le département et des groupes de travail. Trois grandes orientations ont été définies :

1. Economie agri-alimentaire
2. Social
3. Environnement

Les résultats des études ont alimenté la réflexion des groupes et du comité de pilotage.
Le manque de disponibilité de l'agente dédiée initialement et l'affectation tardive de crédits pour une assistance à maitrise d'ouvrage ingénierie a pesé sur l'élaboration du PAT. De plus la thématique est loin d'être mure dans les EPCI rurales et "l'on n'est pas encore complétement mur politiquement pour faire des choses ensemble à cette très grande échelle". Entretien Terres en villes, juin 2020
Aussi le PAT ressemble-t'il pour certains à une scène territoriale de présentations et d'échanges d'expériences entre porteurs de projet surtout.

Enseignements à dires d'acteur

Les conditions de réussite d'une bonne coopération

- Assurer une transmission régulière d'informations entre membres.
- Choisir d'avancer sans attendre d'avoir l'accord de tous les membres : "on en prend notre partie. C'est un peu à la carte." - Entretien Terres en villes, juin 2020. Cette posture tient compte également des différences d'ingénieries.
- Faire le point sur les projets interindividuels une fois par trimestre.

Les freins et difficultés

- Faire beaucoup trop de choses d'un coup en affichant qu'on est capable de coordonner une thématique sans un vrai consensus et sans susciter l'adhésion derrière.
- Afficher un projet politique pas complètement partagé. On ne construit pas comme cela une relation de coopération en confiance.

Les préconisations

- Considérer comme stratégiques les quatre fonctions : animation, veille et prospective, stratégie, expérimentation.
- Légitimer par "le faire" pour convaincre les plus sceptiques.
- Avoir l'humilité d'avancer pas-à-pas.

Commentaire Terres en villes

Jusqu'aux dernières élections municipales qui ont changé la majorité politique de la ville de Nancy et de la métropole dorénavant de même couleur que le département, le Sud-Meurthe-et-Moselle illustrait la situation suivante : la thématique alimentaire était l'affaire du territoire supra alors que la métropole s'en emparait peu et était peu impliquée dans la recherche de l'équilibre urbain/rural. "Sur un tel espace il faudrait que la métropole en situation de leadership de fait assume cette logique qu'elle propose, impulse, mette en débat." Entretien Terres en villes, 2020

D'autre part, à l'instar des départements du Gard, de l'Aude ou de la Nièvre, la spécificité Meurthe-et-mosellane provient de l'implication ancienne du Conseil départemental dans le développement rural et territorial qui en font un leader accepté des questions agricoles, alimentaires et rurales.

Pour en savoir plus

Thibault VALOIS,
Directeur
Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine
9 rue Gustave Simon
54000 Nancy
03 83 27 91 89/ 06 43 64 19 21
tvalois@nancysudlorraine.fr

Anthony DECHANET
Chef de projet SCoT
Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine
9 rue Gustave Simon
54000 Nancy
03 83 27 24 22
anthony.dechanet@scotsud54.com

Anne FORTIER
Directrice adjointe de l'appui aux territoires et de l'environnement
Chargée de mission Transition Ecologique
DGA Territoires
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Bardot
CO 90019 / 54035 NANCY codex
03 83 94 56 83
afortier@departement54.fr

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

MULTIPOLE NANCY SUD
LORRAINE

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes

La coopération alimentaire entre **Toulouse Métropole** et le Pays des Portes de Gascogne

TOULOUSE MÉTROPOLE
Pays des Portes de Gascogne

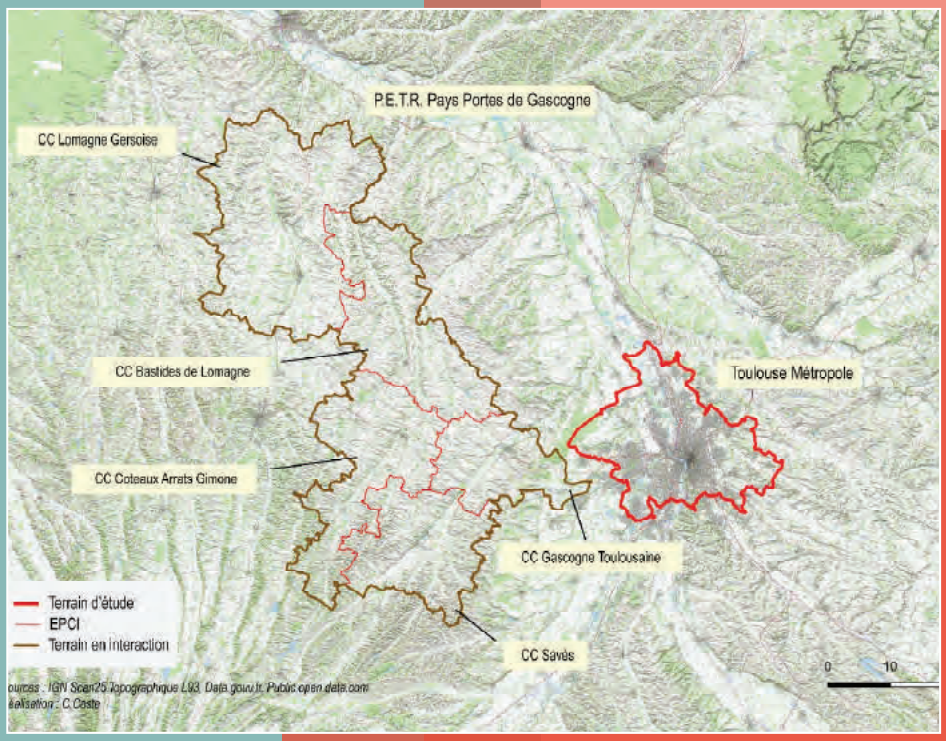

Figure 18 : Carte de localisation de Toulouse Métropole et du Pays Portes de Gascogne
Conception et réalisation : C. Caste

Septembre 2020

La coopération interterritoriale entre Toulouse Métropole et le PETR des Portes de Gascogne est le résultat de la volonté conjointe de deux élus :
• Raymond Vall (Mouvement Radical), sénateur du Gers, ancien président du Pays Portes de Gascogne et président de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP).
• Jean-Luc Moudenc (Les Républicains), maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole et à l'époque président de France Urbaine.
Suite au Comité Interministériel à la Ruralité (CIR) de 2015 instituant le contrat de réciprocité[1], ces deux élus ont souhaité que leurs deux réseaux nationaux [ANPP et France Urbaine] travaillent ensemble, notamment sur ces sujets de coopération. Ils ont décidé de montrer l'exemple en signant un contrat de réciprocité "ville-campagne" en juillet 2017 entre leurs deux territoires.

.

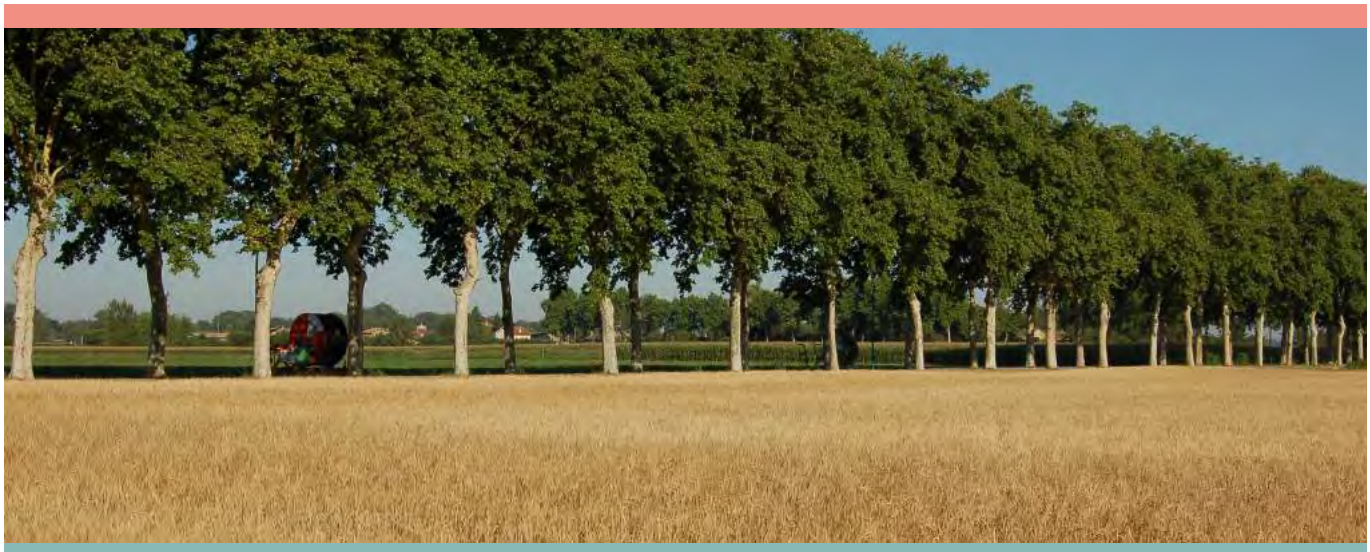

Les deux territoires et leur organisation

La métropole toulousaine

Une métropole attractive

La métropole toulousaine est un territoire attractif en proie à une croissance urbaine importante et donc à une forte pression foncière et un fort risque de conflits d'usage. L'économie locale est influencée par le secteur aéronautique et spatial. La métropole compte également des pôles universitaires importants et des grandes écoles. L'agriculture est principalement dédiée aux grandes cultures qui représentent 85% des surfaces agricoles du territoire : celles-ci regroupent 11 000 hectares de surface agricole utile (SAU), quasiment un quart de la superficie du territoire. Il y a peu de surfaces en herbe mais un intérêt certain pour le maraîchage.

L'intercommunalité toulousaine existe depuis 2000. Elle s'est progressivement élargie passant de 15 communes à l'origine à 37 communes aujourd'hui. La métropole de Toulouse créée au 1er janvier 2015, est relativement petite en taille en raison de la présence de nombreuses intercommunalités dans l'aire urbaine. Elle compte plus de 750 000 habitants.

Le nouveau PLUi-H, approuvé en avril 2019, fixe l'objectif de garantir dans la durée le dynamisme agricole :

- en assurant la pérennité foncière sur les espaces cultivés (10 840 ha classés en zone A),
- en modérant la consommation foncière au regard du niveau d'enjeu agricole et en appliquant la séquence ERC,
- en augmentant le potentiel alimentaire maraîcher local,
- en confortant la contribution des espaces agricoles à la biodiversité.

[1] *"Les contrats de réciprocité ont pour objectif de dépasser les logiques d'opposition entre territoires. Ils encouragent les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains. Dans cette logique, des "contrats de réciprocité ville-campagne" sont expérimentés". https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-reciprocite*

Historique de la politique agricole métropolitaine

C'est en 2004 qu'a été installé le groupe de travail commun entre le Grand Toulouse et la Chambre d'Agriculture.
A l'exemple d'une intercommunalité voisine (SICOVAL), les premières réflexions ont porté sur l'élaboration d'une politique agricole périurbaine. Une année plus tard, les deux partenaires adhéraient au réseau Terres en villes : cette adhésion accéléra le processus.

En 2009, le Grand Toulouse et la Chambre d'Agriculture signèrent un protocole de coopération en vue de réaliser une charte de l'agriculture. Elle fut promulguée en 2012 et proposait de relever 5 grands défis :

- agir sur la planification et le foncier
- ancrer l'agriculture comme une activité économique et alimentaire
- donner la priorité au maraîchage et aux produits locaux et aux produits biologiques
- diversifier les productions
- développer les démarches de qualité et innovantes

Plusieurs projets agricoles pilotes commencèrent à concrétiser cette charte :

- redynamisation d'une plaine maraîchère de 135 ha à Blagnac,
- préservation d'un secteur maraîcher 6ha en limite de quartier prioritaire à Toulouse et accompagnement de projets d'agriculture urbaine,
- réhabilitation d'une ferme pour installation en maraîchage bio, agroforesterie, vente directe et activités pédagogiques,
- et poursuite du projet de parc naturel agricole en périurbain à Pin Balma avec le portage, en 2019, d'un domaine "porte d'entrée" du parc.

Un groupe d'élus dédié à l'agriculture, le club 21 qui était une émanation de la commission "Environnement, développement durable et énergie". L'objectif était de faire un état des lieux et de suivre les avancées du projet agricole métropolitain.
Dans le même temps, le diagnostic socio-économique en vue du PLUi-H développa une analyse macro-économique de l'agriculture et une localisation fine des espaces cultivés visant à tendre vers l'autosuffisance alimentaire. Le travail confié à Solagro en 2015 permit de poser les bases de l'élaboration d'un PAT.

La candidature de Toulouse Métropole à l'élaboration d'un PAT a été retenue au titre de l'appel à projet 2017/2018 du Programme National de l'Alimentation (PNA). Le Contrat de réciprocité signé en 2017 avec le Pays des portes de Gascogne a renforcé cette mise à l'agenda local de la question alimentaire. Et le PAT a été inscrit dans le Plan d'actions du PCAET adopté en juin 2018.

> « … Il s'agissait de tendre vers l'autosuffisance alimentaire…

Le PETR des Portes de Gascogne

Le Pays Portes de Gascogne est né en novembre 2000, sous l'impulsion de Raymond VALL, sénateur du Gers. Son périmètre est validé en octobre 2001. En 2015, il devient le PETR du Pays Portes de Gascogne.
Le PETR est situé dans l'est du département du Gers, à l'ouest, nord-ouest, de la métropole de Toulouse.
Il est composé, depuis l'origine, de cinq communautés de communes, qui regroupent 160 communes au total, et qui ont fait le choix de coopérer afin de faire face à des problématiques communes, dont la forte pression démographique due à la proximité la métropole de Toulouse.

Sa superficie est de 2 072 km² pour une population totale de 71 491 habitants et une densité de 34 habitants au km² qui en fait un territoire très rural.
Les acteurs de ce territoire sont des habitués de la coopération : il existe une convention de coopération avec l'agenais, le Pays a construit un territoire d'industrie commun avec le Tarn-et-Garonne et partage un Groupe d'Action Locale avec le Pays d'Auch. "La coopération avec la métropole toulousaine est nouvelle, mais pas la coopération entre territoires voisins » (Caste, RnPAT 2019).

Le contrat de réciprocité

Pour la métropole toulousaine, ce contrat s'appuie sur le pacte Etat-Métropole qui avait été signé six mois auparavant. Le volet coopération prévoyait de sceller une contractualisation entre la Métropole et des espaces proches, périurbains ou ruraux. La position de Toulouse Métropole est de coopérer sans financer : c'est une coopération de projets accompagnée d'une recherche commune de financement.

Du côté du Pays Portes de Gascogne, il s'est agi de comprendre en quoi le contrat de réciprocité pouvait être intéressant pour le développement du territoire. Pour cela, la réflexion s'est portée sur les enjeux communs aux deux territoires. « Toulouse Métropole a rapidement compris l'intérêt d'avoir un espace de production à proximité" Entretien C. Caste, Université Nantes/RnPAT 2019. Cela a permis de développer et de structurer des filières.

Les orientations du contrat

Le contrat couvre cinq champs thématiques :

- Le développement économique partagé
- l'agriculture biologique et raisonné via un PAT
- le développement touristique
- la coopération dans le champ culturel
- la mise en cohérence des plans de mobilité entre territoires

C'est un engagement mais qui n'est ni un engagement de réalisation, ni un engagement financier.

Les actions alimentaires du Contrat

Toulouse Métropole et le Pays Portes de Gascogne ont estimé que le champ économique était celui qui permettait les actions les plus efficaces et rapides.
Trois actions ont été mises en œuvre depuis :

- La valorisation des produits du Pays de Portes de Gascogne via le Marché d'Intérêt National (MIN) de Toulouse et la commande publique de la ville,
- L'association du PETR à la gouvernance du PAT de Toulouse,
- L'échange de ressources.

La structuration de la demande et de l'offre via le MIN de Toulouse

Comme le MIN était depuis longtemps en difficulté, Toulouse Métropole a lancé en 2016 une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation et l'aménagement conjoints du MIN et de la zone logistique annexe de Fondeyre.
"C'est un groupement tripartite LUMIN'Toulouse qui a emporté l'appel d'offres, en 2017. Il est composé à 51% de la SEMMARIS (société gestionnaire de Rungis), à 44% par le groupe LA POSTE et à 5% par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées." Entretien C. Caste, Université Nantes/RnPAT 2019.
Depuis, le MIN veut être "un élément fédérateur de tout ce qui est approvisionnement et distribution de produits frais alimentaires dans le sud-ouest". Il doit "faire le lien entre l'amont, les producteurs, la campagne, et l'aval, les consommateurs, la ville ; c'est une plateforme d'intermédiation" Entretien C. Caste, Université Nantes/RnPAT 2019.

La métropole en a même fait un de ses principaux "outil de redynamisation de l'ancrage local de son alimentation" Entretien Terres en villes, avril 2020. Il facilite la commercialisation des produits de la plaine maraichère des Quinze Sols à Blagnac. Et sa situation géographique, au nord de Toulouse lui permet d'être un lieu de rencontres entre les différents acteurs du territoire, en terrain "neutre", comme ce fut le cas pour la rencontre organisée dans le cadre du PAT, entre acheteurs de la restauration collective de la métropole et acteurs de l'offre de produits locaux, bio, de qualité.

La structuration de la demande côté Toulouse Métropole a permis aux Portes de Gascogne de structurer l'offre : le PETR a aidé les producteurs à mettre en place l'association de producteurs "Carrément Gers" pour venir vendre leurs produits aux commerces de proximité et aux restaurateurs sur le MIN de Toulouse. La commande importante de la cuisine centrale de la ville de Toulouse en termes de viande, a aussi contribué à structurer les producteurs des Portes de Gascogne et à maintenir l'abattoir d'Auch[2].

[2] *"On les invite aux actions qu'on met en place, donc ces rencontres sont des moments où on met en visibilité les producteurs de ces territoires, notamment du Pays Portes de Gascogne, voilà. Enfin pendant le COVID, ils ont organisé la livraison de panier sur la base de cette association à Toulouse Voilà. Et c'est plutôt un principe de bonne coopération et de travail en bonne intelligence." Terres en villes, 2020*

L'association du PETR à l'élaboration et au pilotage du PAT de Toulouse Métropole

Chacun travaille à sa stratégie[3] et associe l'autre. Le PETR est invité aux ateliers du PAT de Toulouse Métropole ainsi qu'à des rencontres portant sur des thématiques particulières.

Le PETR a également réalisé un travail sur son territoire auprès de la restauration collective auquel Toulouse Métropole a participé en donnant certains éléments.

L'échange de ressources humaines

La construction et l'animation d'un PAT nécessite une ingénierie spécifique. Il est envisageable qu'un agent de Toulouse Métropole puisse partager ses expériences et travailler pour une collectivité alliée, si elle souhaite mettre en place un projet alimentaire territorial en cohérence avec celui de la Métropole. Pour l'instant, cela n'est pas encore mis en œuvre.

Gouvernance du contrat de réciprocité

Instances politiques et techniques

Le Contrat prévoit :

- Un comité de pilotage politique sous double présidence : Etat, Région, conseil départemental 31, caisse des dépôts et consignations
- Un comité technique de suivi animé par les deux directions
- Des groupes de travail thématiques

Pour Toulouse Métropole :

- Il y avait à l'origine un élu de Blagnac qui suivait les contrats de réciprocité. Maintenant, c'est directement le président.
- Le Chargé de mission coopération de Toulouse Métropole est rattaché auprès du DGS, plutôt dans la sphère politique.
- Un temps Toulouse Métropole a travaillé avec Territoire conseil, sur la fabrique de la coopération.

Pour la thématique agriculture et alimentation : les interlocuteurs techniques sont côté Toulouse métropole, la chargée de mission Agriculture et Alimentation et côté PETR Portes de Gascogne, le directeur et le chargé de mission.

Articulation des échelles, des territoires et des compétences

Toulouse Métropole est en train de construire un cadre de partenariat sur l'alimentation avec la Région (délibération prévue le 4/02/2021).

Il y a un certain nombre d'initiatives sur l'alimentation et l'agriculture qui sont aidées (MIN) ou veillées par la Région (contrat de réciprocité). Le Département participe moins à cette coopération, ce qui rend plus compliquée l'implication des chambres consulaires.

> « … Le PETR a également réalisé un travail sur son territoire auprès de la restauration collective…

[3] *Le PETR de Portes de Gascogne ne semble pas encore avoir lancé de PAT.*

Enseignements à dires d'acteur

Les conditions de réussite

- Les stratégies doivent être gagnantes-gagnantes pour travailler ensemble : "Veiller à ce que La Métropole ne soit pas là que pour leur prendre leurs produits, mais aussi pour collaborer avec eux et faire avec eux des projets gagnants-gagnants." Entretien Terres en villes, avril 2020

Les freins et difficultés

- Le choix du territoire : pourquoi un territoire plus que l'autre ?
- L'existence ou non d'une ingénierie facilitatrice de la coopération : "Dans le territoire où j'étais avant, l'agence d'urbanisme était facilitatrice de la coopération" Entretien Terres en villes, avril 2020
- la frustration engendrée par le fait d'impliquer les associations de la société civile dans l'élaboration du PAT sur leur territoire mais pas dans la coopération et stratégie interterritoriales.
- L'imprécision du contrat

Vers de nouvelles relations urbain-rural ?

A Toulouse Métropole, les élus ont bien perçu l'importance de la ruralité, d'un bassin de production qui dépasse les limites de la métropole ou du département. Toulouse Métropole prend également conscience que si elle veut de l'eau propre, non polluée, dans la Garonne, elle doit proposer des coopérations gagnant-gagnant. Aujourd'hui la métropole de Toulouse regarde également vers le Pays des Comminges [au sud de la Haute-Garonne] et le Pays Tarbes-Lourdes en Hautes-Pyrénées.
Dans le Pays Portes de Gascogne, les élus, techniciens, acteurs économiques, ont pris conscience que la métropole avait besoin d'eux : "ils attendent après nous, ils veulent partager avec nous" entretien Terres en villes, 2020 et "ça marche si tout le monde veut, c'est un amoncellement de plusieurs expériences qui fait que ça fonctionne" - Entretien Terres en villes, mai 2019.

Isabelle KARCHER-BERNARD, Chargée de mission Agriculture et alimentation – Direction Environnement et énergie. Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc – bât C, 5ème étage – 31500 Toulouse
05 81 91 73 50
isabelle.karcher@toulouse-metropole.fr

Olivier BOUCHERIE, directeur du PETR des Portes de Gascogne, 85 rue nationale, BP 15, 32200 GIMONT
Tél. : 05 62 67 97 14.
direction@paysportesdegascogne.com

Bibliographie
Les coopérations urbain-rural dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux. Éléments de compréhension des mécanismes nécessaires à leurs mises en place. Rapport de Christine Caste de l'université de Nantes pour le compte du RnPAT – Juillet 2019.
https://rnpat.fr//wp-content/uploads/2019/09/rnpat2-coop-urbain-rural-memoire-caste0719.pdf

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.

MÉTROPOLE TOULOUSE

Pays des Portes de Gascogne

Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris

piment sauvage Crédit photo SB/Terres en villes